

CLAUDE ROBINEAU

Contribution à l'histoire du Congo La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960)

En Afrique intertropicale, la région comprise entre le fond du golfe de Guinée, le Congo, le 4^e parallèle nord et le 1^{er} parallèle sud, est occupée par la forêt équatoriale, ombrophile, pluviale. Le plateau de Souanké, qui se trouve au centre de cette région, fait partie de la République du Congo (Brazzaville), aux confins du Sud-Cameroun et du Gabon oriental, et dépend du point de vue administratif et commercial de Ouesso, chef-lieu de préfecture et marché au confluent de la Sangha et du Dja. Les trois directions, de Ouesso, du Cameroun et du Gabon, constituent pour Souanké les débouchés qui rompent l'isolement au cœur de la forêt.

Les groupes ethniques chevauchent les frontières politiques : les Djem de Souanké ont des parents qui vivent au Cameroun. Ils font partie, avec les Bakwélé qui habitent aussi dans la région mais entièrement du côté du Congo, d'un ensemble maka qui a été influencé par les Fang ou Pahouins. Les Bakwélé forment plusieurs sous-groupes : Mabéza, Ebaa, Mèkwob, Zalagé ; ce sont des Mabéza qui cohabitent dans le poste de Souanké avec les Djem¹.

Dans cette région forestière, les ressources traditionnelles viennent essentiellement de la chasse, de la cueillette et de l'agriculture sur

1. Les noms vernaculaires ont été écrits selon la graphie internationale la plus habituellement admise sauf lorsque l'usage a fait prévaloir une autre orthographe.

Les noms qui ont été germanisés ont conservé cette orthographe jusqu'à l'annexion française et il en est de même pour les noms francisés qui ont été conservés ainsi jusqu'à l'occupation allemande. Toutefois, les lieux allemands cités dans la correspondance ou les actes français et qui ont été écrits selon l'orthographe française ont été conservés tels quels en dépit de leur origine. En revanche, on n'a pas appliqué la règle symétrique aux lieux français cités par les documents allemands dont il est fait état.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 11658, ex 1

Cote : B

brûlis, accessoirement de la pêche ; mais depuis une décennie environ, la culture du cacao a pris une grande extension, suscitant des espoirs pour le développement économique de tout le nord de la République du Congo. Une première enquête de J.-F. Vincent montra les aspects positifs de l'innovation, l'attachement des Djem et des Bakwélé à cette activité, mais aussi les difficultés économiques dues à l'absence d'un bon réseau d'évacuation du produit et à la longueur des communications avec les centres économiques du Congo ; elle proposait, entre autres solutions, une ouverture de la région sur les centres sud-camerounais, beaucoup plus proches de Souanké que ne le sont Brazzaville et Pointe-Noire¹. Une seconde étude, réalisée de 1963 à 1965 à l'initiative de l'O.R.S.T.O.M. et du Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville, en marge de la charge d'enseignement qui m'était dévolue, s'attacha à établir le bilan de la transformation économique et sociale opérée depuis le début du siècle, de façon à dégager les perspectives dans lesquelles s'insérait l'innovation cacaoyère. Le présent article décrit les conditions historiques de la transformation et introduit à l'étude d'ensemble de l'évolution économique et sociale qui sera publiée par la suite².

Les notions précises d'histoire que nous avons de la région de Souanké remontent en gros à 1900 et à l'installation dans le pays de postes permanents européens, français et allemands. On dispose alors des archives de ces postes, des comptes rendus des missions topographiques ou militaires et des travaux qui ont déjà été élaborés à partir de ces documents. Sur la période antérieure, on doit se contenter des récits de voyageurs, des notations ethnologiques des premiers pionniers européens, des traditions recueillies auprès des habitants, des indications tirées de l'étude des régions voisines mieux connues : on est ainsi obligé d'opérer une reconstitution historique.

Le choix de l'arrivée massive des Européens liée au mouvement de colonisation qui intéresse cette partie de l'Afrique, comme point d'articulation entre des temps légendaires et les temps historiques, n'a pas qu'une valeur méthodologique. Dans le cours de l'histoire qui

1. J.-F. VINCENT, *La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké*, O.R.S.T.O.M. — Commissariat au Plan, Brazzaville, octobre 1961 (ronéo.).

2. On doit ici remercier le Recteur R. Paulian, alors à la tête du Centre O.R.S.T.O.M. et du Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville, de l'aide inestimable qu'il apporta à la réalisation de ce travail en moyens, suggestions et conseils. Que soient remerciés aussi tous ceux qui, Congolais ou Français, participèrent de près ou de loin à l'enquête et à son dépouillement : autorités de la République du Congo, informateurs de Souanké, techniciens du Centre O.R.S.T.O.M. Parmi les travaux d'ensemble concernant la région du Nord-Congo, il convient de mentionner : G. ALTHABE, « Problèmes socio-économiques du Nord-Congo », *Cahiers I.S.E.A.*, n° 131, nov. 1962 ; et P. VENNETIER, *Les hommes et leurs activités dans le nord du Congo-Brazzaville*, O.R.S.T.O.M., Sciences humaines, Paris, 1965, t. II, n° 1.

s'ébauche, cette arrivée marque un grand tournant dans le passé vécu des habitants. L'image de populations continuant à vivre comme par le passé sous la férule des nouveaux venus — administrateurs, commerçants, militaires, missionnaires européens — n'est pas acceptable ; les habitants n'ont pu demeurer indifférents à cette présence, ils y ont intimement participé. La suite habituelle des changements à plus ou moins long terme, introduits par la colonisation et le contact des cultures traditionnelles avec les civilisations européennes, s'est accompagnée des péripéties et des bouleversements inhérents au conflit franco-allemand et à l'installation de grandes compagnies d'exploitation et de traite du type de la Compagnie du Sud-Cameroun et de la Ngoko-Sangha.

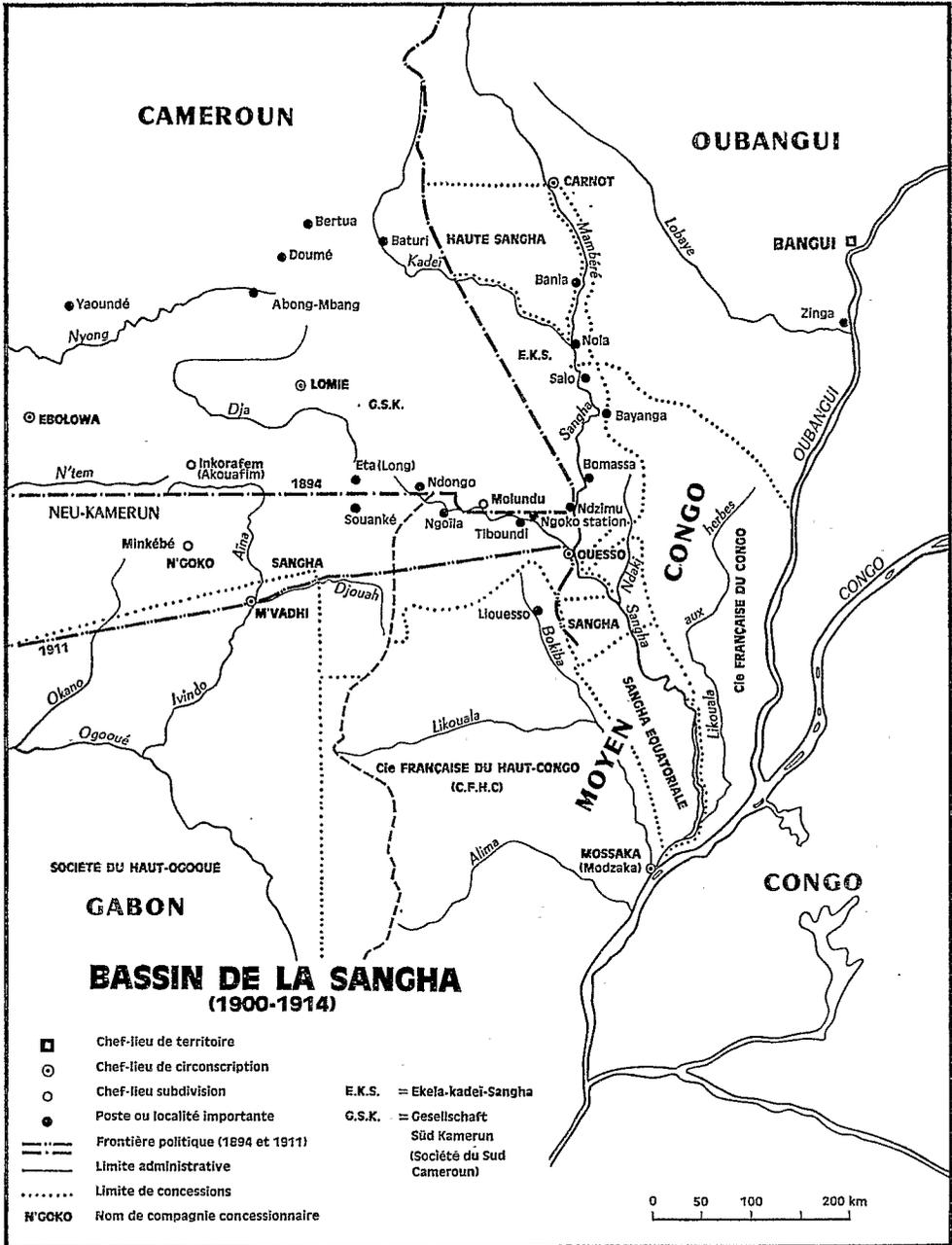
I. — L'INSTALLATION EUROPÉENNE

Les traditions recueillies dans la région de Souanké montrent que l'installation des populations actuelles n'est pas très ancienne. L'histoire du peuplement de cette partie de l'Afrique centrale est liée au mouvement des Fang et de leurs apparentés Bulu, Béti, venus des savanes du Cameroun central qui, en se dirigeant vers le Gabon actuel, bousculèrent et refoulèrent vers l'est les populations qui se trouvaient sur leur passage¹. On peut penser que vers le milieu du XIX^e siècle, les Djem, Ndzimu et Badjué furent rejetés vers la région du Dja, qu'ils bousculèrent de ce fait les Bakwélé qui s'y trouvaient, et que ceux-ci à leur tour délogèrent les Kota qui habitaient autour du poste actuel de Souanké. Avant 1900, les Djem étaient arrivés à Souanké, débordaient au sud et avaient rejeté les populations bakwélé dans le bassin de l'Aïna et du Djouah à l'ouest, dans celui de la rivière Sembé à l'est (carte 1).

Les premiers Européens sont arrivés dans les régions de la Sangha et du Dja aux alentours des années 1885-1890. Les biographes de Brazza citent le voyage d'exploration que fit le frère de celui-ci, en 1885, au titre du Muséum d'Histoire Naturelle dans les régions qui séparent le bassin de l'Ivindo de celui de la Likouala. Les différents informateurs djem qui, en 1961 et en 1963, parlaient de la venue de Brazza à Souanké se réfèrent vraisemblablement à son frère puisque Savorgnan de Brazza remonta seulement la Sangha en 1891-1892, se dirigeant vers le nord². En revanche, l'installation officielle dans ces régions ressortait nettement de la politique du chef français du Congo, poussant vers le nord et recherchant une voie de pénétra-

1. G. BALANDIER, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, 1963, pp. 76-77, et I. DUGAST, *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, I.F.A.N., Douala, 1949.

2. Remarque de J.-F. VINCENT, *op. cit.*, p. 11.



CARTE I.

tion vers le Tchad¹. Cette attitude était déterminée par l'expansion allemande qui se développa au Cameroun à partir de 1885 et, visant à atteindre la Sangha et l'Oubangui, risquait de couper des bases françaises du Bas-Congo le vaste hinterland qui s'étend vers le Tchad entre l'Oubangui au sud, le Chari à l'est, la Benoué au nord, et le Cameroun à l'ouest².

Dès les débuts de la pénétration européenne, les populations du Dja et du haut bassin de l'Ivindo (Djouah et Aïna) se trouvent en butte aux avances militaires, puis commerciales, françaises et allemandes. En 1887, la première expédition allemande de Kund et Tappenbeck a buté sur le haut Nyong, vraisemblablement dans la région d'Abong-Mbang occupée par des groupes apparentés aux Djem (Maka ou Mékê, Djem du Nord ou Djêmê), et, se rabattant vers le sud-ouest en bousculant de ce fait d'autres groupes apparentés aux Djem (Badjué de Messaména), elle a mis en effervescence les tribus du Dja, puisque Crampel, qui parcourt pour le compte de Brazza les régions du haut Ivindo, essuie les effets de cette excitation et s'échappe avec peine à l'ouest, vers Libreville et la mer.

En 1890, l'administrateur Chollet reconnaît le confluent de la Sangha et du Dja et la mission Gaillard-Husson remonte le Dja. En 1891, le poste de Ouessou est créé et, en 1899, la mission Fourneau-Fondère, partie de Ouessou, traverse le pays Missenga, c'est-à-dire la région entre Dja et Djouah, pour reconnaître le bassin de l'Ivindo et le tracé d'un éventuel chemin de fer de Libreville à la Sangha.

Lorsque le capitaine Cottés accomplit une mission de délimitation du Congo et du Cameroun en 1905-1906³, il constate que les postes français ne dépassent pas l'Ivindo, que l'arrière-pays frontalier côté Congo est à peine reconnu tandis que le Sud-Cameroun est bien occupé par les Allemands, enserré dans un réseau de postes, sillonné de pistes et de routes. Côté français, le pays entre la Sangha et l'Ivindo relève d'un administrateur installé à Ouessou et dépendant du gouverneur du Moyen-Congo à Brazzaville. Côté allemand, la zone qui confine à la frontière dépend, sous l'autorité du gouverneur impérial de Buea, des chefs d'administration des trois circonscriptions de Kribi sur la côte, d'Ebolowa près du Ntem, et de Lomié au nord du Dja. Sur la frontière du Congo, il existe une série de postes allemands : Ndzimu ; Ngoko-Station ; Molundu, où sont établis une station impériale commandée par un officier et le siège de la Gesellschaft Süd Kamerun (G.S.K.) ; Ntongo (Ndongo ou Dongo), limite amont de la navigation sur le Dja ; Eta (ou Long), siège d'une importante factorerie

1. A. TERRIER, « L'Afrique équatoriale », dans HANOTAUX et MARTINEAU, *Histoire des colonies françaises*, Paris, 1931, t. IV.

2. *Ibid.*, pp. 481 sq.

3. A. COTTÉS, *La mission Cottés au Sud-Cameroun*, Paris, 1914.

de la G.S.K. et d'un poste administratif et militaire ; Misum-Misum¹ (Mesoh-Mesoh ?). Côté français, le capitaine Cottès ne rencontrait que quelques places commerciales dépendant de la Compagnie de la Ngoko-Sangha, sans aucun appui administratif et militaire : Tiboundi ; Ngoïla (Ngoïta ou Ngoïda), l'actuel Fort-Soufflay ; Ntongo (Ndongo ou Dongo), poste de transit sur la route de Suanguié (Souanguié, Souanqué, Souanké) ; Souanké, « gros village Ndzimou grossi d'un village Babinga, siège d'une factorerie française » ; Matuli (Matali), à l'ouest de Souanké² ; Alati sur l'Ivindo (Aïna), ancien poste allemand qui marquait la limite entre le pays Djem et les populations fang³.

Contrairement à ce qui s'est passé au Sud-Cameroun où l'implantation administrative et militaire était dès le début plus forte, la seule pénétration européenne que connaissent les populations des actuelles régions de Sembé et de Souanké est celle de la compagnie concessionnaire, la Ngoko-Sangha, et, en l'absence d'une délimitation et d'une surveillance précises de la frontière, les incursions des entreprises commerciales rivales, allemandes sur le Dja, anglaises vers l'ouest. Djem et Bakwélé sont les témoins des conflits frontaliers franco-allemands sur lesquels se greffe la rivalité G.S.K. — Ngoko-Sangha, et ils supportent les conséquences de la « politique indigène » du Gouvernement colonial du Congo qui a octroyé sans contrôle à des groupes économiques et financiers français le quasi-monopole de l'exploitation et du commerce dans de vastes concessions délimitées par décret.

1. *L'implantation des sociétés et ses conséquences.*

A partir de 1900, une large partie du territoire du Congo est concédée à des sociétés de commerce pour y exploiter les richesses de la forêt (bois, caoutchouc, ivoire) et y faire du commerce (approvisionnement de la population en marchandises importées). Aux confins du Congo et du Cameroun, la principale compagnie concessionnaire est, à partir de 1904, la Ngoko-Sangha qui s'est substituée à deux autres : Compagnie de la Ngoko et Compagnie des Produits de la Sangha⁴. Le domaine de la Ngoko-Sangha, qui s'étend de la Haute-Sangha (Bayanga) au Woleu-Ntem, est flanqué, au sud-ouest,

1. A l'emplacement de l'actuel Assoumondélé I, route de Souanké à Mbalam (cf. carte I.G.N. de l'Afrique centrale au 1/200 000^e, feuille NA 33 XIV « Minton »).

2. A l'emplacement de l'actuel Bellevue, même carte, même feuille.

3. A. COTTÈS, *op. cit.*, pp. 44-46.

4. Compagnies citées dans une lettre du gouverneur du Moyen-Congo du 1^{er} août 1903. La N'goko-Sangha, écrit M. VIOLETTE, fut formée en 1904 par la fusion de deux sociétés concessionnaires créées en 1899 : Sangha-Lipa et N'goko-Ouessou (*La N'goko-Sangha*, Paris, 1914).

de la concession de la Compagnie du Haut-Ogooué ; au sud-est, de celle de la Compagnie Française du Haut-Congo ; au nord-est, d'une Compagnie de la Haute-Sangha, également de l'Ekela-Kadeï-Sangha souvent désignée par les initiales E.K.S. ; au nord, s'étend la colonie allemande où domine la Gesellschaft Süd Kamerun¹.

Les activités de ces entreprises sont fondées sur les factoreries et les comptoirs qui concentrent la production de caoutchouc et d'ivoire apportés par les habitants et leur offrent en échange des marchandises : étoffes, quincaillerie, verroterie, fusils et poudre. On trouvera un demi-siècle plus tard, en pays Djem et Bakwélé, des colliers de dot dont les détenteurs affirment qu'ils ont été obtenus à Moloundou, sans doute auprès de la G.S.K. Les compagnies allemandes du Cameroun ont lancé de timides plantations de caoutchouc, de café et de cacao ; elles disposent d'un réseau de postes commerciaux et de pistes qui les rattachent à la côte ; la G.S.K. a mis en circuit, pour ses transports et le courrier, un service de vapeurs sur le Dja, la Sangha et le Congo jusqu'à Kinshasa (Léopoldville).

En face de cette activité, celle de la Ngoko-Sangha paraît très réduite : quelques postes disséminés sur le Djouah, la Ngoko et les axes de circulation qui s'établissent entre les deux rivières ; la production de caoutchouc et d'ivoire est très faible, les approvisionnements nuls. Les rapports de missions (missions de délimitation de la frontière, de délimitation des domaines de concession, de relevé du tracé du chemin de fer de Libreville à la Sangha), le rapport d'enquête parlementaire sur les activités de la Compagnie² mettent en évidence la pénurie de marchandises, les trafics de fusils et de poudre et le recours de la population aux activités commerciales de la rivale allemande G.S.K.

Cette carence explique, pour une part, les raisons de l'intrusion de la G.S.K. en territoire français, les autres raisons de cette intrusion reposant sur la volonté allemande de pousser depuis le Cameroun vers le sud, la Sangha, l'Oubangui et le Congo.

2. *Les conflits de frontière et leur règlement.*

Avant 1900, la frontière franco-allemande est imparfaitement délimitée dans la région de Souanké et ce qui subsiste de son tracé n'a pas de correspondance précise sur le terrain. Des empiétements sont inévitables et jouent au détriment de la puissance qui occupe le moins

1. Pour H. BRUNSCHWIG, la G.S.K. n'est qu'une compagnie de traite qui est aussi peu organisée et se comporte de la même manière que la Ngoko-Sangha. (*L'expansion allemande outre-mer du XV^e siècle à nos jours*, Paris, 1957).

2. M. VIOLLETTE, *op. cit.*

densément le pays. Une convention de 1885 a délimité la frontière jusqu'au méridien 15° est de Greenwich et, en 1894, un protocole reconnaît, d'une part, à la France, la possession d'une ligne de postes le long de la Sangha (Ouesso, Bayanga, Nola) ; d'autre part, à l'Allemagne, l'accès de la Sangha. Après l'intervention de deux commissions mixtes de délimitation, en 1900-1903 et 1905-1907, motivées par les multiples incidents qui éclatent notamment à Missoum-Missoum (Misum-Misum), une convention signée à Berlin en 1908 rectifie la délimitation de 1894 en se fondant sur l'abornement opéré par la commission de 1905. Mais cette convention ne résout rien :

— Côté officiel, les incidents se multiplient : pénétration de miliciens du Cameroun dans les postes français (Tiboundi, 1907 ; Kabo, 1909) ; refus, appuyé par les armes, des villages situés du côté français de laisser les équipages des chaloupes de la station de Moloundou accoster et venir se ravitailler ; contrebande d'ivoire et de caoutchouc de la G.S.K. imputée avec véhémence aux Allemands ; contrebande inverse de fusils et de poudre de la Ngoko-Sangha dénoncée par ceux-ci. On assiste à un raidissement des relations : la G.S.K., qui demande à faire transiter ses marchandises d'Eta à Ndongo par la piste passant en territoire français, essuie un refus qu'expliquent sans doute les protestations démesurées de la Ngoko-Sangha (1908).

— Les populations ne manquent pas d'être remuées à la suite de ce conflit larvé. Elles y sont directement impliquées parce qu'une lutte couverte pour le contrôle et la possession des villages et de leurs habitants s'instaure : ce sont certains habitants que les miliciens sous commandement allemand viennent « cueillir » sur les rives congolaises du Dja et de la Sangha, des villages que les Français font passer de leur côté avant de céder aux Allemands les postes prévus par la convention de délimitation. Mais l'absence d'un quadrillage administratif et militaire du côté français, l'armement de miliciens autochtones par les Allemands, la fourniture discrétionnaire aux habitants d'armes et de poudre par la Ngoko-Sangha aboutissent à la constitution de bandes armées, qui, mal contrôlées par les Allemands ou les Français, dépassent les ordres donnés, agissent pour leur propre compte et provoquent des incidents dont les autorités officielles doivent endosser la responsabilité. On est en droit de faire la relation entre la faiblesse de l'implantation de fait, les surenchères et les rivalités franco-allemandes, le commerce d'armes et de poudre de la Ngoko-Sangha d'une part, et, d'autre part, l'agitation qui s'empare des populations entre le Dja et l'Ivindo à partir de 1907.

3. *L'état des populations.*

La géographie de la région, telle que l'on peut la reconstituer à l'aide des documents existants, paraît être sensiblement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il convient de souligner pour éclairer ce phénomène la malléabilité, la plasticité du milieu naturel qui, constitué uniformément par la grande forêt, tantôt montueuse, tantôt marécageuse, offre à peu près partout les mêmes possibilités et les mêmes difficultés à l'établissement des hommes et au tracé de voies de circulation. Le seul élément de fixité dans ce milieu géographique paraît être l'utilisation des très grandes voies navigables : la Sangha, le Dja en aval des chutes Chollet (qui interdisent pratiquement toute pénétration commerciale, administrative ou militaire vers le nord, par voie d'eau), l'Ivindo et ses deux affluents, Aïna et Djouah. Hormis ces axes pérennes, rien de stable ; la carte de 1900 ou de 1910 ne correspond pas à celle de 1960, que ce soit dans l'emplacement, la dénomination et l'importance des établissements ou dans le tracé du réseau des voies de communications.

Dans cette région, il faut, dans les premières années du siècle, distinguer deux sortes d'établissements : les premiers situés sur le Dja sont, d'abord, des postes administratifs ou militaires, accessoirement des sièges de factorerie. Ils illustrent la pénétration européenne et témoignent de l'agglomération des populations dans les centres commerciaux qui se constituent à l'abri de cette pénétration. Les seconds, localisés au cœur de la région, dans l'espace compris entre le Dja, l'Aïna et le Djouah, constituent des points de rassemblement traditionnels de la population où viennent se fixer, pour assurer l'efficacité du commerce, les factoreries et les comptoirs des sociétés de commerce et de traite (G.S.K., Ngoko-Sangha) : Misum-Misum, Matuli, Moasi (Moassi).

Le réseau des pistes qui s'étirent d'ouest en est, depuis l'Aïna, et du nord au sud, entre le Djouah et le Dja, témoigne d'une orientation différente de la région, à partir de l'Ivindo et du Gabon. La Ngoko-Sangha avait une ligne de comptoirs sur le Djouah ; celui-ci servait, avec l'Aïna et ses affluents Karagoua et Ouaga, d'axe de pénétration commerciale jusqu'à Alati en pays Fang, Kakaboine (?) et Souanké (Djem), Ngara-Binzam (Garabinzam) en pays Sangha-Sangha (?). Le réseau des pistes qui traversaient l'Aïna témoigne aussi de l'étroitesse des relations avec le Woleu-Ntem, alors qu'aujourd'hui la région est surtout liée vers le nord (Cameroun) et l'est (Ouessou et la Sangha). Aïna et Djouah ne sont même plus des frontières réelles, mais sont englobés dans un *no man's land* de forêts et de marécages qui isole le Nord-Congo du Gabon oriental.

Le capitaine Cottés rapporte que l'on rencontre dans la région des Dzem ou Dzimou, des Sangha-Sangha et Bomassa qu'il situe sur la moyenne Sangha et le Dja, des Dzem-Dzem du Dja et de la rive gauche de l'Ivindo, des Mfang ou Pahouins. Le terme de Missanga (Missenga) qui désigne les Sangha-Sangha est appliqué aux populations de la région de Moasi sur la haute Sembé et la haute Koudou. Les documents administratifs de l'époque indiquent que la région du Djouah est peuplée de Missanga et Bombassa et de Makina (que Cottés donne comme un groupement fang)¹. Beaucoup plus tard (vers 1930, par exemple), les documents administratifs signalent l'existence des Sangha-Sangha dans la région de Garabinzam. Si l'on se réfère aux données actuelles (recensements administratifs, enquête de J.-F. Vincent, mission 1963-1964), on constate que la région est peuplée de Fang à l'ouest, de Djem au nord et de Bakwélé de Garabinzam et du Djouah jusqu'au Dja (Soufflay, anciennement Ngoïla) et Ouesso. Peut-on supposer que la région a été depuis cette époque le théâtre d'un vaste remaniement des groupes ethniques ? Ou bien doit-on supposer que les témoins de l'époque ont été incapables d'identifier les populations qui vivaient dans la région ?

Les groupes djem et fang ne suscitent pas d'observation majeure. Souanguié (Souanké), Ndoum (?) et Matali sont, côté français, les centres les plus importants du pays Djem. Celui-ci s'étend vers l'est jusqu'à Ndongo, vers l'ouest jusqu'à Alati sur l'Aïna. A présent, les Fang avancent davantage vers l'est jusqu'à Ntam sur la Karagoua.

Les informateurs bakwélé ont signalé, encore en août 1963, les populations de Garabinzam comme distinctes des autres Mabéza, et on sait que Garabinzam était le centre des Sangha-Sangha et qu'une *terre*² administrative autonome exista longtemps jusqu'après la guerre de 1939-1945. En revanche, dans les écrits de 1900-1910, le terme de Bakwélé n'apparaît nulle part, pas plus que celui des sous-groupes : Mabéza, Ebaa, Mèkwob, Zalagé ; en revanche, la région serait occupée par des Dzem-Dzem et des Sangha-Sangha ou Missanga. On peut toutefois avancer une explication fondée sur des données linguistiques : les Djem dénommant les Bakwélé *Dzandzêm*, on peut supposer que l'appellation Dzem-Dzem en dérive, donnée aux populations Bakwélé de Souanké par les Européens qui avaient consulté des chefs djem³.

Cette région « populeuse et active »⁴, occupée par des populations

1. G. BALANDIER, *Rapport préliminaire de la mission d'information scientifique en pays Fang*, 1949.

2. Division territoriale regroupant quelques villages sous le commandement d'un chef autochtone désigné par l'administration.

3. Les Européens de l'époque furent en relations étroites avec les Djem qui participèrent aux opérations de 1907 et des années suivantes.

4. Lettre du capitaine Dujour à l'administrateur de la Moyenne-Sangha du 28 avril 1907.

mal connues et seulement en contact avec les autorités officielles par le truchement des comptoirs commerciaux et de ses agents, n'est absolument pas sûre, ainsi qu'en témoignent le mouvement qui agite les tribus entre 1907 et 1910 et les opérations de pacification qui suivent. Commencée avec la mission du capitaine Dujour chargé de délimiter dans la région de l'Ivindo la concession des Compagnies de la Ngoko-Sangha et du Haut-Ogooué, l'affaire prend des proportions importantes : incendie et pillage de factoreries¹, attaque de postes que la Ngoko-Sangha doit évacuer, blocage de colonnes militaires dans l'intérieur². L'*Histoire militaire de l'A.E.F.* retrace les opérations qui témoignent du soulèvement général de la région. Elles aboutirent à la réduction du pays « Bombassa » et Mabéza et occupèrent toute l'année 1908³. Ces opérations se soldèrent par des destructions de villages, mais ne réussirent pas à briser toute résistance : cela nécessita d'autres opérations en 1910 et 1911, conjuguées avec une occupation militaire permanente du pays⁴.

La responsabilité de cette longue suite de troubles a été attribuée à la Ngoko-Sangha⁵. L'affaire aurait débuté à la suite des intrigues d'un commis de factorerie qui, semble-t-il, étant au courant d'opérations commerciales douteuses, en prenait de ce fait à son aise et que la Compagnie voulait faire condamner en justice pour s'en débarrasser⁶. Il est certain que les colonnes de pacification, qui parcouraient simplement le pays en liquidant les accrochages dont elles étaient l'objet, ne paraissent pas très efficaces. Ces opérations devaient laisser de la rancœur chez les populations qui les subissaient, elles n'étaient pas suivies d'une occupation solide du pays, enfin elles concernaient les tribus qui paraissaient avoir été abondamment armées de poudre et de fusils par la Ngoko-Sangha. Au lendemain de l'opération de police d'Ingouss, le capitaine Dujour constatait que les activités de traite du caoutchouc en échange de fusils et de poudre avaient augmenté⁷. Il paraît, à la lecture des documents, que l'installation de postes permanents assura de façon définitive la pacification

1. La première attaque fut, en 1907, celle de la factorerie d'Ingouss située à mi-chemin entre Sembé, centre commercial de la Ngoko-Sangha dans l'intérieur, et ses postes de la rivière Djouah : Eba, Viel, Mossinéga. Ingouss fut repris, mais un peu plus tard le poste de Madjingo sur le Djouah était attaqué et devait être évacué sous la protection d'une colonne venue du Gabon.

2. En 1908, le lieutenant-colonel Mangin, en mission d'inspection, restait bloqué à Sembé, sans pouvoir atteindre le Djouah pour regagner Libreville.

3. *Histoire militaire de l'A.E.F.*, Paris, 1931, notamment pp. 145, 150 et 156.

4. Création du poste militaire de Kakaboine en pays Sangha-Sangha.

5. M. VIOLETTE, *op. cit.*

6. Affaire du clerc Bofassa. L'instruction menée d'abord par le capitaine Dujour, puis par l'administration à Ouesso, révéla les menées de la Ngoko-Sangha.

7. Lettre du capitaine Dujour à l'administrateur de la région de la Moyenne-Sangha du 8 juin 1907.

de la région à Fort-Soufflay, à Souanké, à Madjingo, à Kakaboine. Aucune révolte ne fut par la suite signalée pendant deux ans, et la population participa, au contraire, aux opérations militaires contre les Allemands en 1914-1916. On peut donc accepter cette corrélation entre la création des postes et la pacification.

4. *L'occupation allemande et la campagne de 1916.*

Le traité du 4 novembre 1911 entre la France et l'Allemagne déplaça la frontière du Cameroun sur le Djouah. Les territoires ainsi gagnés par la colonie allemande furent appelés Nouveau Cameroun (*Neu Kamerun*). Ils comprenaient au Gabon le Woleu-Ntem, et au Congo les régions de Souanké, Sembé, Fort-Soufflay et Ouessou. Deux prolongements donnaient accès à l'Oubangui et au Congo : l'un sur la Sangha entre les deux Likouala (Likouala-aux-Herbes et Likouala-Mossaka), formant la région de la N'Daki ; l'autre le long de la Lobaye, débouchant sur l'Oubangui aux abords de Zinga. En Sangha et Haute-Sangha, Ouessou, Bania et Carnot étaient cédés par les Français.

La Ngoko-Sangha évacua ses factoreries : en 1913, elle demandait à l'administration de transférer ses stocks de poudre de Ngoïla (Soufflay) à Ouessou. L'évacuation des postes français au Nouveau Cameroun fut progressive ; des commissions de délimitation avaient été constituées. Ouessou, qui subsistait comme seul poste français de la région, devint un hinterland qui recevait les villages repliés de la Ndaki.

Dans l'ordre économique, la création du Nouveau Cameroun amenait la fin du monopole de la Ngoko-Sangha ; la majeure partie de sa concession passant sous le contrôle allemand, elle avait reçu en contrepartie une indemnité payée par le Gouvernement général de l'A.E.F., mais les projets de consortium franco-allemand qui lui auraient permis de se maintenir ayant échoué, elle perdait, surtout avec la région de Sembé-Souanké, son marché de vente de poudre et de fusils. En 1913, une autre compagnie, avec laquelle elle était d'ailleurs liée en la personne d'un directeur commun, la C.F.S.O. (Compagnie Forestière Sangha-Oubangui), se livrait à la traite du caoutchouc. En outre, la Ngoko-Sangha affermait cette année-là une partie de sa concession à la Compagnie Française du Haut-Congo (C.F.H.C.). Elle était en butte, dans la traite du caoutchouc, à la concurrence des maisons portugaises¹ installées à Ouessou depuis peu et, du fait de la chute des cours du caoutchouc naturel, des conflits

1. Ytier & Moraes, Gomes, Simarro ; l'installation de Simarro datait de 1908. Il fallait ajouter aux maisons portugaises la maison hollandaise N.A.H.V. (Nieuwe-Afrikaansche-Handels-Venootschap).

surgissaient entre groupes rivaux : compagnies d'une part, maisons portugaises d'autre part.

Ouessou passa sous commandement allemand au début de 1914, mais fut réoccupé par les Français le 31 août de la même année dans le cadre des opérations de guerre. Le 28 octobre, le poste de Ndzimou, au nord d'Ouessou, fut enlevé et les colonnes envoyées par le Dja, la Sangha et la Lobaye aboutirent, au Cameroun, à la prise de Bertoua, Doumé et Lomié.

La région de Souanké-Sembé ne fut pas réoccupée immédiatement. Des bandes armées, formées de déserteurs provenant des anciennes unités allemandes, parcouraient le pays, Koudou notamment¹. Aussi, en 1917, une expédition militaire traversa-t-elle le bassin de la Koudou et rallia la Mambili et la haute Likouala par le cours supérieur de la Sembé ; en outre, l'ancienne circonscription de la Koudou-Karagoua, centrée à Fort-Soufflay, fut réoccupée militairement. En 1920, une dernière opération eut lieu sur les confins du Djouah, principalement le long de l'Ouah ou Ouaga et à N'Gara-Binsam (Garabinzam) où des bandes de dissidents, pourvus d'armes de contrebande ou venant du pillage de convois français lors des opérations du Cameroun², créaient « une situation inquiétante ». Des postes provisoires furent installés à Ellen (?) et Massinégala. Les auteurs restent muets sur l'installation d'un poste à Garabinzam, mais on peut vraisemblablement penser que date de cette opération, au moins, la pensée d'y installer un commandement officiel. En 1923, la Koudou-Karagoua fut évacuée par les militaires et remise à l'autorité civile.

Ce sont ainsi le conflit franco-allemand et les opérations militaires auxquelles il donna lieu qui provoquèrent l'installation effective des Européens dans le pays et officialisèrent le commandement par les Blancs des populations autochtones. Les interventions européennes de la décennie précédente avaient été surtout commerciales, seulement coupées d'expéditions militaires éphémères, ayant peu d'incidences sur la vie économique et sociale traditionnelle. A partir de 1920, les conditions ont radicalement changé :

— Installation permanente de postes disséminés dans le pays. A la pénétration linéaire le long des fleuves et de quelques pistes de portage succède un dispositif d'occupation de l'espace qui couvre la totalité du territoire. Le poste administratif important n'est plus Fort-Soufflay, sur le fleuve, mais Souanké, le chef-lieu en pleine terre, qui rayonne par les pistes et les sentiers vers le nord (Cameroun), l'ouest (Fang du Gabon), le sud-ouest (Sangha-Sangha), le sud (Dzem-Dzem, Bakouli), l'est (le fleuve Dja).

1. *Histoire militaire de l'A.E.F.*, *op. cit.*, p. 174.

2. *Ibid.*, p. 178.

— Second changement : fin de la rivalité franco-allemande, présence d'une seule autorité européenne qui apparaît sans rivale, dont les décisions ne pourront plus faire l'objet de surenchère fâcheuse. Moloundou devient un petit poste camerounais perdu sur le Dja, isolé par une longue piste de Yokadouma, poste lui-même très marginal, dépourvu du rôle charnière que lui faisait jouer la G.S.K. avec ses vapeurs qui ralliaient Kinshasa (Léopoldville). D'un autre côté, Lomié demeure un centre de l'administration de Yaoundé dans la forêt, sans disposer des anciennes antennes d'Eta et de Moloundou, réduit par conséquent au rôle d'avant-poste ouvert sur le Sud-Ouest camerounais. Cette rétraction des forces vitales européennes du Cameroun profite évidemment à Souanké dont le rayonnement économique va déborder *Simmel*, mot djem qui désigne la limite entre le Moyen-Congo et le territoire sous mandat. C'est une conséquence de la conquête française du Cameroun sur l'Allemagne. Mais cette situation va signifier aussi une unification économique : en l'absence d'une rivalité de commerce entre les compagnies de traite, le poids des forces économiques de la Colonie, appuyées par le pouvoir administratif, va se faire sentir, sans frein ni contrepoids, sur les populations de la région de Souanké.

II. — D'UNE GUERRE A L'AUTRE : 1920-1945

La délimitation sur la base des guerres européennes des événements qui intéressèrent le Nord-Congo exige une justification. En fait, la seconde guerre mondiale marquera, d'une autre manière que la première, qui avait porté les combats sur les rives du Dja et conduit la puissance coloniale à occuper effectivement le pays, la vie des populations de la région : ce sera la reprise de la traite du caoutchouc notamment. Mais l'issue de la seconde guerre amènera aussi un changement radical dans les intentions de la France à l'égard des colonies : les colonies « d'exploitation », selon la terminologie tirée des doctrines coloniales et mercantilistes d'un Jules Ferry¹, d'un Étienne² ou d'un Paul Doumer, deviendront des « territoires » dont le terme même indique le caractère mal défini, provisoire du statut, et les responsables de la politique d'outre-mer en faciliteront, dans l'intérêt des populations et celui de la république, le développement accéléré. L'histoire de l'entre-deux-guerres fut, au contraire, celle d'un système

1. Préface à l'ouvrage de L. SENTUPÉRY, *Le Tonkin et la mère-patrie*, 1890 ; discours au Parlement. Cités par H. BRUNSWIG, *La colonisation française*, Paris, 1949, pp. 54-58.

2. Articles publiés en septembre 1897 dans le journal *Le Temps* (H. BRUNSWIG, *La colonisation...*, *op. cit.*, p. 64).

politique et économique qui s'efforçait, sans autres moyens externes que l'encadrement humain fourni par les administrateurs et les traitants, de faire entrer les sociétés traditionnelles dans le moule de l'économie mondiale.

Entre 1920 et 1930, la reconnaissance des diverses ethnies par l'administration a progressé. Les Djem (Dzem), les Pahouins et les Sangha-Sangha sont à présent exactement localisés, ainsi qu'en témoigne le découpage géographique des différentes « terres » de tribus. Les dénominations anciennes, telle celle de Missangha, n'apparaissent plus dans les rapports administratifs, tandis que d'actuelles surgissent : Bakouli, Bakouili (Bakwélé, Békwil) ; Mabéza ; Makouob (Mèkwob). Elles concernent le groupe bakwélé et cela s'explique par les conditions de la pénétration européenne que suggère la comparaison des cartes de 1910 et 1930 : en 1910, la pénétration se faisait nord-est-sud-ouest depuis le Dja et le Djouah, laissant à l'écart les régions de la haute Koudou et de la Como. L'installation d'un poste administratif à Sembé amène la reconnaissance géographique de la région suivant un dispositif en étoile qui affecte notamment les zones de la haute Koudou, de la haute Como et de la haute Mambili. Ainsi s'effectue le repérage des groupes et sous-groupes bakwélé et, à partir de 1920, chaque secteur est doté d'un chef, chef de village choisi par les Français et qui a leur confiance :

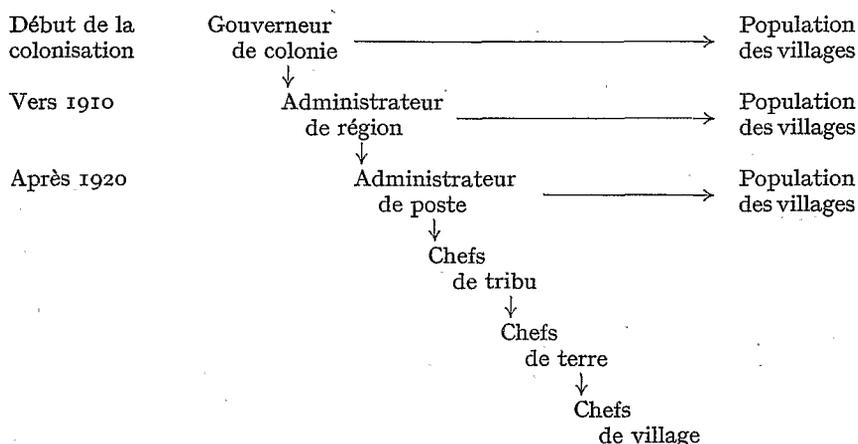
- A Sembé, chefs Zakama et Zatoupa ;
- Sur la Koudou, chef Ouallou ;
- Sur la Ngoko, Ngounga ;
- Pour les Bakwélé, à l'ouest de Sembé, M'Biaka.

Ces chefs, Zakama, Ouallou par exemple, vont demeurer très longtemps les auxiliaires de l'administration. Alors que les commandants de postes européens se succéderont assez rapidement, ils en seront l'élément permanent. Peu après, Zakama se détache de ses *alter ego* et obtient un rang qui les coiffe tous : l'administration le fait chef de tribu.

A Souanké, il en va de même ; chaque ethnie a ses chefs, intermédiaires entre une administration européenne et la société autochtone, amortissant les heurts qui résultent de l'application à ces populations de chasseurs de concepts qui rompent leurs habitudes : l'impôt, le travail salarié au loin, la cueillette continue et systématique pour des étrangers. Les Djem ont pour chef Angoula ; les Pahouins, Evina ; les Mabéza, de part et d'autre de l'Ouaga, Yamefa et Moguil ; les Sangha-Sangha, le « féticheur » Lounda. Comme Zakama, Angoula se détachera, grâce à sa valeur, des autres chefs et deviendra chef supérieur pour l'ensemble Souanké-Sembé.

Dans le système de l'administration coloniale, la chefferie était l'ar-

ticulation maîtresse qui permettait à l'autorité européenne d'exercer une prise sur la société indigène. Dans les sociétés colonisées qui connaissaient une armature féodale, il suffisait, au moins au début, de conquérir le seigneur pour tenir le pays ; dans les sociétés paysannes, la responsabilité collective des petites communautés villageoises connaissant une forte cohésion sociale opérait avec le même effet. Au contraire, dans les sociétés segmentaires de la forêt où les chefs supravillageois ne disposent que d'une autorité limitée, s'appuyer sur une structure sociale solide posait à l'administration coloniale un problème ; l'espacement de l'habitat, l'allongement des communications constituaient aussi un obstacle indéniable à l'exercice d'une autorité centrale et la solution trouvée avait été de multiplier les agents locaux de façon à cerner et couvrir une portion toujours plus petite de territoire et de population et de s'entourer des auxiliaires autochtones les plus représentatifs. De là la hiérarchie des fonctionnaires européens dont les compétences territoriales s'emboîtaient les unes dans les autres et, au dernier échelon, pour renforcer les relations du commandant avec la multitude de villages qu'il avait sous ses ordres, le regroupement de ceux-ci dans des ensembles de plus en plus vastes (« terres », « tribus »), sous la direction nominale de quelques chefs, sinon les plus capables et les plus représentatifs, du moins les plus coopératifs.



Cette organisation en régions, postes et chefferies ainsi fixée ne devait pratiquement pas varier pendant vingt ans.

Elle s'accompagnait de ce qu'il est convenu d'appeler une politique de « cantonnement » des villages tendant à fixer une fois pour toutes leur emplacement et à effectuer leur regroupement sur quelques axes. Ces mesures étaient économiquement valables compte tenu de la très faible densité de la population (60 habitants pour 100 km²), et elles

répondaient sur l'instant à des préoccupations précises de la part de l'administration territoriale : placer les habitants, leurs villages et leurs chefs à la portée du Commandement ; faciliter les impositions ; faciliter les recrutements d'hommes pour le chemin de fer de Brazzaville.

La distribution du peuplement fut ainsi modifiée et les documents que l'on possède permettent d'en mesurer l'ampleur. A l'aide des croquis de l'*Histoire militaire de l'A.E.F.*, des relevés d'itinéraires de la mission Cottés, d'anciens croquis provisoires pour la carte de l'Afrique centrale au 1/200 000^e, des croquis de l'Afrique française du Service Géographique de l'Armée, enfin des esquisses, des embryons de cartes et des énumérations de villages contenus dans les rapports officiels des administrateurs, on a pu établir quatre cartes, datables les unes aux environs de 1910, les autres aux alentours de 1930.

En 1910, la population se trouve également distribuée en « semis » lâche dans tout l'arrière-pays d'Ouessou, le long des grands fleuves Sangha, Dja, Djouah, Aïna, avec une plus forte concentration dans le quadrilatère Souanké-Sembé-Djouah-Aïna. Des régions aujourd'hui vides, comme les terres situées à l'ouest de l'Aïna (Woleu-Ntem oriental actuel), la forêt entre l'Aïna, la Karagoua et le Dja (sud-est de la subdivision de Djoum dans le Sud-Cameroun), enfin le Haut-Djouah, la Haute-Como et la Haute-Mambili, étaient sillonnées de pistes.

Minkébé, qui fut chef-lieu de subdivision et même de circonscription à l'ouest de l'Aïna, n'existe plus, pas même en tant que village. Les zones vides d'habitants, en revanche, étaient celles des forêts comprises entre le Dja et la Boumba ou qui s'étendent d'Ouessou à Sembé. Autrement dit, la région faisait partie d'un ensemble humain plus vaste, situé davantage vers l'ouest, et dont la marche orientale se trouvait placée aux confins de Souanké, de Sembé et de la Haute-Como à Zalangoye. Cela correspondait à la zone d'influence des groupes ethniques : les Fang, des deux rives de l'Aïna ; les Sangha-Sangha, de part et d'autre du Djouah ; les Djem, venus du nord-ouest (Djoum) ; les Bakwélé occupant la partie centrale, de Madjingo à Sembé et Ngoïla (Fort-Soufflay).

La région était donc très ouverte sur le Sud-Cameroun, le Gabon et la Haute-Mossaka et seulement reliée à Ouessou par la rivière Dja-Ngoko. En 1930, au contraire, le dessin actuel (Souanké, impasse de la Sangha vers l'ouest, « bout du monde » du Nord-Congo) commençait à prendre forme ; les rives de l'Aïna et du Djouah se dépeuplaient ; la route vers la Haute-Mossaka était fermée ; il n'y avait plus qu'une piste peuplée descendant du Sud-Cameroun, celle de Lomié à Eta et Souanké.

Dans les faits, ce remodelage des établissements humains ne se fit ni facilement ni du premier coup. Les premiers remaniements furent consécutifs aux opérations militaires qui eurent lieu sur la

Koudou, l'Ebaka (poste de Kakaboine), le Djouah, à Garabinzam avant et après la campagne du Cameroun. Les rapports administratifs parlent de populations rabattues vers les grandes pistes¹, de réorganisation d'ex-villages dissidents². L'installation des villages sur les pistes existantes constitua une première étape ; ce fut, par exemple, le peuplement de la piste de Sembé à Souanké et celle de Souanké à Ndongo :

« Tous les villages situés sur la route Souanké-N'Dongo sont d'installation relativement récente — deux ans au plus. La région était autrefois déserte et il a paru intéressant de la peupler en vue de la création ultérieure d'une piste reliant l'intérieur du pays à la rivière N'Goko.

Les habitants sont pour la plupart installés dans des campements plus ou moins sommaires. Jusqu'à ce jour, ils se sont surtout occupés à des travaux de débroussement et de plantations. Le moment est venu pour eux de se construire leurs villages et de les organiser d'une façon définitive. Des instructions leur ont été données à ce sujet et des alignements ont été tracés... »³.

Pour diriger ces travaux, le commandant de poste disposait des chefs autochtones reconnus par l'administration et des gardes du corps de ces derniers qu'on appelait « polices ». La grande préoccupation était de recouvrer l'impôt et, pour ce faire, d'opérer le recensement numérique des villages, puisque la base de l'imposition et le mode de recouvrement étaient collectifs⁴. Lors des opérations militaires, il y avait eu des destructions ainsi qu'en témoignent les récits de l'*Histoire militaire de l'A.E.F.* (prise de Mbia, Goudou, pp. 155 sq.). Par la suite, la collaboration des chefs de terres et de tribus, les auxiliaires de police dont ils étaient pourvus, le rang social et l'ascendant dont les plus authentiques d'entre eux étaient revêtus devaient inciter les habitants à créer de nouvelles installations. Il ne faut pas négliger non plus le fait que d'ex-dissidents, revenant se soumettre et ayant de ce fait abandonné et leurs anciens villages et leurs derniers campements, étaient prêts à s'installer là où le Commandement le désirait. Enfin, des régions qui avaient été récemment conquises, comme le pays Sangha-Sangha de Garabinzam, étaient ménagées par les autorités : on différait, par exemple, l'imposition, on limitait les contributions en travail, etc.

Le mouvement de fuite vers le Cameroun, le Gabon, la Mossaka, qui suivit les premières tentatives de recrutement de main-d'œuvre

1. Réponse du gouverneur du Moyen-Congo du 26 décembre 1932 au chef de circonscription de la Ngoko-Sangha (Rapport du 3^e trimestre 1932).

2. Rapport de tournées du chef de circonscription de la Ngoko-Sangha, 28 décembre 1924-10 février 1925.

3. Rapport mensuel, subdivision de Souanké, octobre 1923, tableau n^o 1.

4. La législation financière coloniale avait prévu une imposition soit individuelle pour les titulaires d'un certain revenu, soit collective sur la base du village pour les autres (Décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies).

pour la construction du chemin de fer Congo-Océan favorisa indirectement le cantonnement de la population. Se formaient des campements provisoires en forêt, que les chefs, leurs polices et les gardes régionaux traquaient, que les notables dénonçaient, et les retours de transfuges s'accompagnèrent de réinstallations sur les grands axes et non dans les anciens sites.

Parallèlement à ce mouvement de concentration sur les pistes fréquentées, prévalait le choix de quelques-unes à titre d'axes préférentiels, dans le cadre de l'organisation territoriale des postes. Ainsi, à Sembé, les villages furent ramenés sur quelques axes en étoile autour du poste vers la Ngoko, Souanké, le Djouah, les Mèkwob (Biessi) et Zalangoye, c'est-à-dire le nord, le nord-ouest, le sud-ouest, le sud et l'ouest. Puis, du fait de l'abandon de Zalangoye, la piste qui y menait fut peu à peu réduite, les villages les plus excentriques étant ramenés vers Sembé. Par la suite, lorsque l'administration prit la décision d'ouvrir une piste directe entre Biessi et Ouessou, l'axe de Zalangoye fut définitivement abandonné, tous les villages étant réinstallés entre Sembé et Biessi ; de même, la piste vers Soufflay par Biessi fut délaissée et les villages répartis vers Biessi et vers Fort-Soufflay.

Le cantonnement de la population était lié à l'organisation territoriale des postes administratifs. De ce fait, des remaniements éphémères de l'organisation administrative se traduisirent par des déplacements de villages qui, envisagés sur une plus longue période, paraissent intempestifs. La création du poste de Garabinzam amena l'installation des villages des terres mabéza, sangha-sangha et pahouine, selon un dispositif en étoile autour du poste, et le repeuplement, selon des pistes partant de ce dernier et rayonnant dans la région comprise entre la Karagoua et l'Aïna. Une fois le chef-lieu ramené sur Souanké, les perspectives changèrent et l'opération essentielle fut le jalonnement de l'actuelle piste de Souanké à Garabinzam. De ce fait, en peu d'années, des villages changèrent plusieurs fois d'emplacement sur injonction administrative, parce que chaque commandant avait une vue personnelle des choses qu'il désirait faire passer dans les faits. Ainsi, également, des villages, installés dans la région de Sembé sur la piste de Madjingo, furent quelques années plus tard à nouveau déplacés sur la piste de Souanké, laissant la place à d'autres villages venus de l'Ebaka ; les villages djem au sud de Souanké furent ramenés au nord du poste, pour faire place aux agglomérations de la région de Médiao, et ceux de la piste de Garabinzam cédèrent la place aux populations de la piste de Massinégala.

Cette politique de cantonnement eut des conséquences durables : elle signifia l'abandon de la zone centrale (Garabinzam) et des rives du Djouah et de l'Aïna au profit de quelques centres : Souanké et

Sembé ; le peuplement se concentrait sur quelques axes. Elle signifia aussi le rejet vers le nord de l'ethnie djem, prédisposant en quelque sorte celle-ci à la fuite au Cameroun lorsque les effets désastreux des recrutements forcés pour le chemin de fer Congo-Océan se feraient sentir. Enfin, elle « cassa » littéralement le groupe bakwélé, faisant éclater l'ethnie mabéza, regroupant dans le même cadre administratif des Sangha-Sangha et certains Mabéza, remodelant le peuplement des Ebaa, des Mèkwob et des Zalagé. Ce furent les Bakwélé qui subirent au maximum les effets de cette politique de cantonnement et lorsque, par ailleurs, il apparaît que la vie sociale a subi dans son organisation une transformation profonde, on ne peut s'abstenir d'en voir une cause dans la « trituration » du peuplement que l'administration coloniale infligea à l'ethnie bakwélé.

La présence, depuis 1920, d'une administration régulière entraîne un effort de mise en valeur, mais il se limite aux environs des postes et il a peu d'effets sur la vie des populations. Les rapports de l'administration enregistrent les plus nets succès avec le développement d'une riziculture à Sembé où la production atteint jusqu'à 10 t de paddy, mais un demi-siècle plus tard, ni les Bakwélé ni les Djem ne deviendront mangeurs de riz : le succès est purement théorique. Un poste médical et une école à deux classes ont été créés, mais le poste manquera de médicaments et cette école ne sera officiellement inaugurée qu'en 1927.

Les ressources essentielles demeurent le gibier et la viande de chasse, les tubercules et les fruits comestibles (bananes, taros, ignames, concombres), le caoutchouc sylvestre, l'ivoire, les peaux d'antilopes. C'est le caoutchouc, l'ivoire et les peaux qui approvisionnent le commerce des factoreries et des compagnies concessionnaires et le trafic des Haoussa.

1. *Les compagnies concessionnaires et les factoreries.*

C'est le plein épanouissement des compagnies de traite. Des sociétés commerciales extrayent du pays caoutchouc, ivoire et peaux, et vendent aux habitants les marchandises (étoffes, quincaillerie, denrées, boissons) qu'on ne trouve pas sur place. Le système est théoriquement bénéfique pour les parties :

— Pour les compagnies traitantes qui, trafiquant dans les deux sens, n'ont pas de charge de transport à vide et doublent le rendement de leurs installations sur place ;

— Pour les habitants qui, obtenant de l'argent de leurs produits de traite, peuvent l'employer en achats de marchandises ;

— Pour le Gouvernement, puisque du commerce de traite naît

une activité rémunérée qui met de l'argent entre les mains des habitants et les rend imposables.

Ce commerce de traite est conçu à l'origine comme un monopole du Gouvernement, puisqu'il y a concession à des particuliers du droit exclusif d'acheter les produits de traite sur un périmètre déterminé. En outre, ce monopole est théoriquement réglementé, puisque des clauses sont prévues pour éviter le monopole pur et simple du concessionnaire : par exemple, la clause selon laquelle les six centièmes de la production peuvent être vendus par les habitants à d'autres traitants que le concessionnaire.

Les premières compagnies concessionnaires ont été, on l'a vu, des entreprises de spéculation, type Ngoko-Sangha, mais celle-ci disparaît. En 1923, le monopole de traite à Souanké de la Ngoko-Sangha est dévolu par arrêté à une entreprise productrice, la Compagnie Française du Haut-Congo (C.F.H.C.), qui exerce ses activités dans la Basse-Sangha et la Likouala-Mossaka. Ses postes se trouvent, en 1925, à Ouesso, Liouesso, Mokéko, Gouangala, Makoko, Zalangoye, Moangui. La Compagnie Française du Congo-Cameroun (C.F.C.C.), qui a pris, après la guerre, dans les territoires ex-allemands le relais de la G.S.K., cède la place à la Compagnie Française Sangha-Oubangui (C.F.S.O.) qui obtient pour dix ans, à compter du 1^{er} janvier 1926, la concession d'exploitation des arbres à caoutchouc dans le périmètre compris entre le Cameroun, l'Ivindo et le Djouah. La C.F.S.O. dispose de dix postes commerciaux à Ouesso et Bomassa « en territoire libre », à Soufflay, Sembé, Souanké, Sobambo, Ndongo, Alati, Tiboundi, Djodjina en zone concédée.

En « territoire libre » (Ouesso), d'autres entreprises de traite s'installent, telle la S.E.D.E.C. (Société anonyme d'entreprises commerciales au Congo belge), telles les maisons portugaises qui ouvrent aussi en territoire concédé des magasins de vente de marchandises. Il y a aussi, en 1925, quatre maisons portugaises et un traitant sénégalais qui possède sept comptoirs.

A la traite et au commerce de distribution, ces entreprises allient souvent une exploitation de transport. La navigation fluviale, depuis l'Ivindo et surtout depuis le Congo et la Sangha jusqu'au bout du Dja, constitue le seul moyen de transport économiquement viable, et compagnies et maisons ont leurs bateaux, baleinières et chalands qui assurent le transport pour elles, pour les petites entreprises, pour l'administration. La C.F.S.O., qui se substitue à la C.F.C.C., prend dans ce domaine le relais de l'ex-Compagnie allemande du Sud-Cameroun (G.S.K.).

En définitive, tout le succès de l'activité économique repose sur l'efficacité de quelques compagnies de commerce : C.F.S.O., C.F.H.C. A Souanké, Sembé et Ouesso, c'est surtout la C.F.C.C. puis la C.F.S.O.

qui sont concernées ; or, il est indéniable que l'activité de ces compagnies n'est pas satisfaisante.

La C.F.C.C. n'a pas d'argent. De ce fait, elle ne peut payer le caoutchouc que les habitants apportent à ses comptoirs et toute l'activité économique fondée sur l'argent est bloquée : vente de marchandises, rentrée de l'impôt, travail rémunéré. Les administrateurs écrivent :

« [Subdivision de Souanké]. La rentrée de l'impôt y est laborieuse mais on ne peut en laisser toute la responsabilité à l'indigène qui est quelque peu désorienté par les méthodes qui lui sont imposées. Tantôt on lui dit de ne pas travailler, ou alors on brûle ses produits sous prétexte qu'ils sont de mauvaise qualité, ensuite on lui demande un gros effort dont il ne s'estime pas rémunéré puisqu'il ne voit pas d'argent... » (Circonscription de la Karagoua-Koudou, rapport mensuel, octobre 1923.)

En juillet 1923, l'administrateur résidant à Souanké notait que la Compagnie avait versé depuis le début de l'année 5 000 francs dans le pays, mais qu'elle devait encore 15 000 francs aux indigènes (rapport mensuel, juillet 1923). En octobre 1923, la Compagnie avait émis pour 24 000 francs de bons à valoir sur ses marchandises, mais ses boutiques étaient vides. De là des difficultés avec la population et la concurrence des autres traitants (rivalité de la C.F.H.C. aux marges de la concession, trafic des Portugais et des Haoussa). En juillet 1923, la Compagnie se décide, bien que toujours dépourvue de fonds, à acheter les peaux d'antilopes et met de ce fait l'embargo sur les pièces récoltées dans les limites de sa concession : les Haoussa et des gens du Cameroun continuent en fraude le trafic des peaux. A la fin de l'année 1924, la C.F.C.C. installe à Ndongo, débouché sur le Dja de Souanké, un traitant qui pourra concurrencer les agissements des Portugais dont elle se plaint. En 1925, un litige éclate entre compagnies aux marges de la concession, à Moangui, entre la C.F.C.C. et la C.F.H.C., sur le point de savoir comment le caoutchouc récolté doit se répartir entre les compagnies, et, en attendant, l'agent local de la C.F.H.C. se saisit des charges de caoutchouc des habitants sans les régler dans l'immédiat.

Ces méthodes qui sévissent en pays Bakwélé ne sont pas exceptionnelles. Sur le Dja, l'administrateur de Souanké était, en 1925, saisi d'une plainte selon laquelle des traitants portugais et sénégalais, installés entre Fort-Soufflay et Ndongo, s'emparaient de force des vivres dans les villages, maltrahaient les indigènes et payaient aux chefs des « pots-de-vin » pour que ceux-ci leur fassent apporter du caoutchouc.

La C.F.S.O., nouvelle venue à Souanké-Sembé, amène un progrès certain :

— Elle paye sur-le-champ les charges de caoutchouc qu'on lui apporte ;

- Le ramassage du caoutchouc dans les villages est régulier ;
- Les boutiques sont achalandées ;
- Des camps de récolteurs pour le caoutchouc ramassé au loin en forêt sont installés ;
- Des essais d'exploitation de nouvelles ressources naturelles sont tentés : extraction d'huile de bambou, constitution de plantations de caoutchouc naturel.

A Souanké, il existe quatre factoreries en 1928 : Souanké, Garabinzam, Ndongo, Alati. Déjà, la factorerie de Badzok, entre Souanké et Sembé, a été fermée l'année précédente, soit un an après l'installation de la nouvelle firme. Si l'on ajoute que la C.F.S.O. entrera quelques années plus tard en décadence, on aura l'illustration du caractère cyclique que revêt l'activité économique européenne dans le pays. Sous l'impulsion de quelques colons entreprenants, soit dans le cadre des compagnies, soit dans celui d'entreprises individuelles, des activités modernes se développent, puis périclitent jusqu'à ce que quelqu'un vienne prendre la relève, généralement en ouvrant un nouveau champ d'activité. Ainsi y aura-t-il un cycle Bourgès, un cycle Létuaire, un cycle Ghionne ; au déclin, les salariés se dispersent, la brousse envahit l'exploitation abandonnée et, en dépit des apparences, des techniques appréhendées, de l'argent gagné et dépensé, la population est demeurée étrangère à ce qui n'était pas son système traditionnel d'activités et d'économie.

2. L'activité commerciale des Haoussa.

Dès 1920, les rapports de l'administration mentionnent à Souanké la présence d'une colonie haoussa dont l'activité se situe à un niveau intermédiaire entre le système proprement traditionnel et l'économie moderne, telle qu'elle s'exprime à l'époque par la traite, plus tard par le colonat. Les Haoussa offrent à Souanké des pagnes, du sel, trafiquent l'ivoire et les peaux d'antilopes qu'ils vont apporter au Cameroun. Ils donnent aux chasseurs des marchandises en échange desquelles ceux-ci leur promettent ivoire et peaux ou, à défaut, leur apportent des moutons et cabris d'élevage. Le rapport de la subdivision de Sembé pour 1928 signale des pratiques usuraires : les commerçants récupèrent deux et trois fois la valeur en nature des avances qu'ils ont consenties en marchandises aux habitants. Le rapport de circonscription pour 1928 de l'administrateur de la Ngoko-Sangha décrit aussi d'autres aspects du commerce haoussa : achat de poissons fumés à Garabinzam et revente à Souanké avec paiement en verres de sel.

Ce commerce haoussa dont l'importance est attestée par la présence en permanence à Souanké d'un groupe de dix à vingt individus,

placés sous l'autorité d'un chef reconnu par l'administration et qui faisait école auprès des commerçants sénégalais installés dans le pays, repose sur l'apathie de la population en matière de transactions économiques et sur l'inadaptation du commerce européen qui est irrégulier, traite par quantités toujours trop importantes eu égard aux possibilités des habitants, admet difficilement les prêts et les règlements en nature, et, en fin de compte, n'est pas à la portée de populations ayant de très faibles besoins conjugués à de très faibles possibilités monétaires. Tirant au mieux parti des conditions économiques locales, précapitaliste par ses méthodes, cette activité des Haoussa et des traitants sénégalais est commerciale dans ses buts. On a affaire à un micro-commerce de fortune, mais il y a commerce malgré tout et il est remarquable que cette forme d'activité économique, se situant entre un système traditionnel d'auto-subsistance et de prestations et des activités commerciales qui relèvent du capitalisme marchand, ait acquis une permanence telle que l'ethnographe la constate encore intacte et très vivante malgré les changements économiques et sociaux, les effets d'une guerre mondiale et d'une décolonisation, trente et quarante ans après.

Quelle était l'importance de ces activités dans la vie de la population ? Un rapport du département de la Sangha (2^e trimestre 1935) fait apparaître que sur quatre mille personnes valides dans la subdivision de Souanké-Sembé, neuf cents étaient employées par les entreprises commerciales (sociétés et maisons de commerce), principalement à la cueillette du caoutchouc, et étaient installées dans des campements à proximité des lieux d'extraction. La C.F.H.B.C.¹ eut ainsi un camp important à Moangui, dans le *no man's land* qui sépare la Sangha, la haute Koudou et la basse Mambili et qui attirait les populations voisines. Mais, en outre, il y avait les récolteurs des villages qui venaient ajouter leur caoutchouc à celui de la compagnie concessionnaire, de sorte que la population qui se consacrait à cette activité était plus importante que ne le laissent entendre les chiffres d'effectifs.

La production s'accrut au cours des années vingt et passa par un maximum en 1934. En revanche, les prix passèrent par un maximum en 1927 et diminuèrent ensuite.

Plus que des données chiffrées, aléatoires, quelques indications ont leur valeur :

— Le fait noté que le taux des impôts augmenta entre 1930-1935, tandis que les prix baissaient² ;

1. C.F.H.B.C., Compagnie Française du Haut et du Bas-Congo, qui résulta de l'union de la C.F.H.C. (Compagnie Française du Haut-Congo) avec la Compagnie Française du Bas-Congo.

2. Rapport du chef de subdivision de Souanké-Sembé, 1^{er} trimestre 1931.

— La dépréciation de la monnaie qui intervint entre 1923 et 1935 et qui donne à penser que si le niveau réel des impôts demeura constant, en revanche, le prix du caoutchouc baissa bien plus que ne le montrent les données chiffrées ;

— La baisse de production constatée en 1935 peut s'expliquer en partie par la chute des cours qui rend le produit peu intéressant à collecter par la Compagnie, mais aussi par l'éloignement des centres d'extraction, consécutif à l'épuisement des peuplements proches et à une baisse de la productivité. L'administration est alors amenée à rechercher pour la population une ressource de substitution ; de là, une intensification des essais : arachide, riz, café ;

— L'extraction de quantités maxima (1932-1934) coïncida avec l'arrêt des engagements de travailleurs pour les chantiers du chemin de fer Brazzaville-Pointe-Noire. En 1932, les subdivisions de Souanké et de Sembé furent fermées au recrutement qui, depuis 1925, provoquait d'importantes perturbations dans les relations de l'administration avec la population.

3. *Les recrutements pour le chemin de fer.*

La construction du chemin de fer Congo-Océan, à travers le massif du Mayombe et les reliefs qui séparent la côte atlantique du bassin intérieur du Congo, commença en 1921, et, devant la faible densité de population de la région traversée et les difficultés de trouver de la main-d'œuvre locale disponible, il fallut recruter des travailleurs sur toute l'étendue du Gouvernement général d'A.E.F. A ce titre, en 1925-1926, un agent du Consortium Forestier des Grands Réseaux Français était mandaté par les autorités de la Colonie pour engager de la main-d'œuvre et requérait l'aide des autorités locales de Souanké.

Les premières tentatives de recrutement échouèrent. Les populations venaient d'être définitivement soumises quelques années auparavant ; la perception de l'impôt en argent avec son corollaire obligé de récolter du caoutchouc pour pouvoir le payer était pour les habitants chose nouvelle à ce point que, pour éviter des heurts ou des fuites, la région dernièrement occupée de Garabinzam en était dispensée : malgré le poids des autorités hiérarchiques, de la garde et des forces de police à la disposition des chefs, l'institution des prestations de travail et des livraisons de caoutchouc était difficilement admise et provoquait la désertion des villages et des lieux habités recensés par l'administration et la fuite dans les *no man's land* de forêt et les territoires voisins : Cameroun, Gabon, circonscription de Fort-Rousset. Les nouveaux recrutements effectués avec la collaboration des autorités (commandant, gardes, chefs, « polices ») conduisirent la popula-

tion à se dérober, d'autant qu'ils revêtaient une forme militaire qui se conciliait mal avec les comportements traditionnels : constitution de colonnes de recrutés sous la surveillance des commandants, organisation de camps encadrés par les officiels aux étapes, traversée en colonnes du pays pour aller d'Alati (à l'extrême ouest du pays) ou de Souanké à Ndongo ou Fort-Soufflay, les chefs de subdivisions étant chargés d'amener les recrutés au bateau se dirigeant vers Brazzaville.

Cette nouvelle politique de recrutement de l'administration suscita l'opposition des compagnies concessionnaires qui craignaient de voir la récolte du caoutchouc péricliter à cause du recrutement de la main-d'œuvre. Ainsi le directeur de la C.F.S.O. à Sembé s'éleva-t-il contre les engagements pour le chemin de fer, disant aux habitants qu'ils n'étaient nullement obligés de répondre aux sollicitations des agents recruteurs et des officiels, et ce sont ces paroles qui, au dire des administrateurs, déterminèrent un mouvement de fuite généralisée vers le Cameroun.

Le 31 mars 1927, le chef de la subdivision de Souanké signale que 368 indigènes de la terre Djem II (qui comptait 800 habitants en 1925) ont fui au Cameroun depuis 1926 et, sur cinq des terres de Souanké et de Sembé comprenant des Djem et des Bakwélé Ebaa, la population est passée entre deux recensements (1925 et 1927) de 5 235 à 3 299 personnes. Surtout, le chef des Djem, Angoula, que les administrateurs estimaient, s'enfuit avec son village au Cameroun en juin 1928 et ne revint, à la suite de plusieurs tractations avec l'administration, qu'au début de 1929 ; durant l'intervalle, la chefferie des Djem passa soit à des hommes qui avaient donné des preuves de fidélité dans la campagne contre les Allemands, soit à des parents et alliés d'Angoula — qui se considéraient seulement comme des exécutants provisoires et prenaient leurs décisions auprès du chef transfuge avec le consentement de la population.

Le coup fut certainement rude pour l'administration, si l'on en juge par la reculade qu'elle effectua en négociant le retour d'Angoula, en acceptant, dans ce régime où la fuite signifiait la condamnation à la prison, de ne pas l'inquiéter et finalement, peu de temps après, en le réintégrant dans ses anciennes fonctions de chef.

La fuite d'Angoula n'était pas chose gratuite. L'officieuse monographie de l'A.E.F. de G. Bruel¹ parle, à propos de la main-d'œuvre, des conditions de travail et de la vie sur les chantiers des chemins de fer, de « fautes commises », « d'épidémies diverses », de mortalité qui a atteint jusqu'à 30,3%². L'inadaptation des recrutés au genre de vie

1. G. BRUEL, *La France équatoriale africaine*, ouvrage honoré d'une souscription du Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française et du Commissariat de la République au Cameroun, Paris, 1935.

2. *Ibid.*, p. 398.

des populations du Mayombe et du Niari, les changements alimentaires introduits (substitution de poisson fumé à la viande de chasse fraîche, du riz et du manioc aux bananes trempées dans le bouillon et à la pâte de graines de courge) provoquèrent des accidents dont les témoins ont conservé plus de souvenirs que du régime de travail proprement dit. Des indications sur ces conditions de vie, qui devaient parvenir jusqu'à Souanké, durent, en fait, peser autant sinon plus que les déclarations de la C.F.S.O. qui avaient simplement pour effet de renforcer la volonté des habitants de ne pas se faire enrôler.

Angoula acquit auprès des siens le prestige d'avoir su résister, pour les défendre, aux prétentions de l'administration ; mais comme celle-ci, à son retour, le réintégra dans ses anciennes fonctions, puis, plus tard, le combla de puissance en l'élevant à la fonction de chef supérieur de Souanké aussi bien pour les Djem que pour les Bakwélé et les Sangha-Sangha, son prestige rejaillit sur elle, et elle bénéficia des services d'un homme qui avait la confiance des populations. A son honneur, il faut noter qu'Angoula fut quelquefois apprécié comme un homme pas toujours docile, montrant ainsi qu'il n'avait pas dû abdiquer sa dignité de chef¹.

L'épisode d'Angoula ne doit pas nous masquer l'ampleur des mouvements de départ qui continuèrent après son retour, ni la chasse aux transfuges qui s'ensuivit. C'est pourquoi, la période des recrutements pour le chemin de fer rappelle, encore aujourd'hui, de mauvais souvenirs et la contribution que les habitants ont apportée à cette œuvre est mise en balance avec les avantages insignifiants qu'ils en ont retirés du fait de leur position géographique, des défaillances de la commercialisation du cacao et du ravitaillement des boutiques. Et devant les tentatives récentes² de mobiliser la main-d'œuvre sous-employée ou disponible, le procès du chemin de fer était de nouveau évoqué par les habitants.

Entre 1925 et 1928, la population passa de 20 000 personnes à 15 000, diminuant ainsi d'un quart. La cause en fut les enrôlements pour le chemin de fer mais surtout la désertion des villages en vue de les éviter.

En fait, tant à Sembé qu'à Souanké, la population se mit à fuir les centres recensés ; les Djem partaient chez leurs frères du Cameroun, les Bakwélé Ebaa traversaient le Dja ou bien se réfugiaient dans les zones mal contrôlées entre Zalangoye et Moangui ; les Mabéza et les Sangha-Sangha franchissaient l'Aïna ou le Djouah pour se réfugier au Gabon. Le repérage et la dispersion des campements qui se for-

1. Subdivisions de Souanké et Sembé, rapport, 1931 (I). Les Djem sont évidemment extrêmement laudatifs pour tout ce qui touche Angoula.

2. Une tentative de recrutement pour le barrage du Kouilou aurait eu lieu récemment (en 1961-1962) au dire des habitants.

SUBDIVISION DE SOUANKÉ

<i>Recrutements pour le chemin de fer</i>		<i>Diminution de la population</i>	
1926	236 personnes	Recensement 1925.	10 096 habitants
1927	142	1928.	8 452
<i>Total des recrutements</i>	378	<i>Différence</i>	1 644

maient dans les forêts désertes ou sur les fleuves aux rives inhabitées (Djouah, Aïna) devinrent la préoccupation majeure de l'administration, en même temps que les tractations qu'elle devait mener avec les autorités voisines lorsque des populations allaient chercher refuge au-delà des frontières. De ce fait, toute une série de conflits se greffa entre 1926 et 1930 avec les administrateurs limitrophes dans laquelle les commandants de Ouesso, Souanké et Sembé reprochaient à leurs collègues d'accueillir les populations qui fuyaient la circonscription. Dans l'abondante correspondance qui suivit, ces populations sont qualifiées de transfuges. On doit tenir pour probable que l'axe de peuplement actuel Souanké-Lomié fut très considérablement renforcé en nombre par la population fuyant le Moyen-Congo et que le groupe djem se distribua ainsi de façon à peu près égale entre le Congo et le Cameroun. Ce peuplement de l'axe Souanké-Lomié par des réfugiés djem est, en outre, confirmé par les informateurs en place à Souanké.

Vers 1932, les recrutements pour le chemin de fer furent interrompus dans la région et, deux années plus tard, l'administration simplifiait ses rouages (réforme de 1934) en supprimant les gouvernements internes de l'A.E.F. et en réduisant le nombre des divisions locales.

Réduction de l'appareil administratif, récession de la production, cela témoigne d'une stagnation dont ne rend pas compte H. Ziégélé lorsqu'il parle de la « mise en valeur lente et sûre » que connut l'A.E.F. à partir de 1935¹. *L'économie destructrice*, selon l'expression de l'École allemande de Géographie humaine, qui caractérisait les activités traditionnelles, que des entreprises commerciales européennes avaient reprise à leur compte et que l'administration avait, sous couleur de mise en valeur, trop facilement avalisée, se révélait avoir à Souanké et Sembé de déplorables effets. La chute des cours du caoutchouc

1. H. ZIÉGLÉ, *Afrique Équatoriale Française*, Paris, 1952, p. 103.

naturel, l'impopularité qui s'était attachée aux méthodes de cueillette imposées à la population, l'expiration de la concession C.S.F.O. qui, dans cette période de marasme, se voyait déchargée de l'obligation de commercialiser la production, tout cela acculait l'administration à une impasse dont elle ne pouvait provisoirement sortir qu'en s'efforçant de s'accrocher à une solution sans avenir : la continuation du caoutchouc. Les autres productions, estimait-elle, ne pouvaient remplacer ce produit qui procurait aux habitants un minimum d'argent, les essais de café demeurant timides, peu productifs. Et, en 1938, le Gouverneur général ne pouvait que conseiller à l'administrateur de la Sangha, responsable de Souanké-Sembé, de continuer l'exploitation du caoutchouc, sans contrainte ni brutalité (deux expressions qui étaient dans l'original soulignées de la main du Gouverneur général signataire) et « de pousser à fond la culture du caféier » (annotation manuscrite à la suite du texte dactylographié de la lettre).

En fait, il s'agissait d'un moment de prise de conscience que la guerre voilera sans étouffer. En même temps qu'on se rend compte du néant économique auquel on a abouti, on commence à penser à l'état de la population, à prendre conscience de la situation sanitaire ; on perçoit des phénomènes de dénatalité. C'est la subdivision de Nola (qui dépend avec Souanké-Sembé de Ouesso) qui donne l'alarme avec 22% de la population atteinte de la maladie du sommeil.

4. *Les débuts d'un développement économique.*

Un certain effort est fait dans deux directions : la production avec le développement de la culture du café, les transports avec l'établissement d'un réseau routier.

La production du café augmente et atteint pour l'ensemble du département de la Sangha 600 t en 1939.

La construction de routes est commencée, d'abord à Ouesso où l'on parle de l'axe nord-sud visant à relier les réseaux routiers du Congo-Gabon et de l'Oubangui-Tchad, et où, à partir de cet axe, on crée quelques voies de pénétration : vers les plantations C.F.H.B.C. de la haute Lengoué, vers Sembé en utilisant la piste tracée en 1932-1933, ensuite à Souanké-Sembé. On entreprend deux routes, l'une qui relie Soufflay à Sembé dans l'intérieur et qui sera achevée en 1940, et l'autre, qui relie Sembé à Souanké, terminée en 1942. En même temps, on projette de relier par automobile directement Sembé à Ouesso et de pousser la route de Souanké vers Djoum au Cameroun. L'embryon de réseau routier qui est réalisé avant et durant la guerre sera d'un grand secours pour l'évacuation du caoutchouc naturel récolté au titre de l'effort de guerre.

Enfin, un premier projet de colonisation agricole européenne est réalisé en 1936 à 25 km à l'ouest de Souanké, à l'emplacement dénommé « Bellevue ». Trois agents de la C.F.S.O., qui exploitent pour elle ses factoreries et achètent le caoutchouc naturel, reçoivent une concession de 200 ha en pays Djem et plantent 80 ha de caféiers.

Un peu plus tard une concession de 150 ha est accordée à un autre colon européen au lieu-dit Mensouk ou Messouk ; il y plante 54 ha de caféiers *Arabica* et *Robusta*, mais la plantation produit peu (6 t) et est abandonnée.

La guerre de 1939, en remettant la cueillette du caoutchouc à l'ordre du jour et à un prix décuple de celui des années 1934-1935, ramène l'administration à l'économie destructrice, la population au régime des livraisons obligatoires — d'autant plus impératives qu'il s'agit non plus de profit privé, mais d'économie de guerre —, les efforts de mise en valeur à néant.

5. L'économie de guerre à Souanké-Sembé.

La population est à nouveau mobilisée, comme aux temps des compagnies, et se partage entre la récolte du latex et la construction des routes (Bellevue-Souanké et Souanké-Sembé), entreprise d'autant plus activement qu'elles vont servir à évacuer les forts tonnages de caoutchouc extrait. Des marchés sont organisés par l'administration, et les entreprises européennes, alléchées par les hauts cours du produit, commercialisent la production : la maison portugaise Marquès, la C.F.S.O., un nouveau commerçant, grec d'origine.

Les prix varient selon les marchés ; en 1942-1943, ils s'échelonnent de 8,25 francs à Souanké à 9,80 francs à Ouessou, et de ce fait les autres entreprises européennes ont dû relever le taux des salaires dans tout le département de la Sangha. A Souanké-Sembé, trois entreprises sont touchées :

- Bellevue (exploitée par les trois agents de la C.F.S.O.) ;
- Une exploitation forestière qui s'est installée à la limite de navigabilité de la Sembé-Koudou, aux rapides de Matali ;
- Enfin un nouvel exploitant minier qui s'installe en 1941-1942 au site d'Elogo, près de Badzok, sur la route de Sembé à Souanké.

Devant l'ignorance dont témoignent les documents à l'égard de l'entreprise forestière de Matali, on est obligé de constater que seule la mine d'or d'Elogo fonctionne, employant jusqu'à cent cinquante manœuvres. La plantation de Bellevue, ravagée par une maladie du caféier, ne produit plus ; d'ailleurs, toutes les activités de commercialisation sont accaparées par le caoutchouc sous la direction de l'organisme britannique *Rubber Control* ; main-d'œuvre et transports sont

mobilisés pour manipuler des tonnages de plus en plus importants et qui semblent bien atteindre la limite extrême des possibilités du pays :

— Épuisement des peuplements d'arbres à caoutchouc, éloignement des centres d'extraction ;

— Insuffisance des moyens de transport ;

— Négligence des cultures vivrières par la population qui, enrôlée à la cueillette du caoutchouc, ne s'occupe plus des autres plantations ; et ainsi, des difficultés alimentaires apparaissent. En fait, la fin de la guerre et de l'économie de pénurie vont survenir avant que les ressources en caoutchouc s'épuisent, et la chute des cours qui se produit après 1945 va compromettre la seule ressource monétaire de la population.

Après avoir, durant deux décennies, stérilisé tout effort économique, la cueillette du caoutchouc naturel aura, en outre, sapé le développement de la première culture industrielle installée dans la région. L'ère du caféier sera close avant d'avoir porté ses fruits. En ce sens, l'on peut bien parler avec H. Ziégélé, à propos de la cueillette du caoutchouc, de « la plus antiéconomique... et de la plus antisociale des activités passées de l'A.E.F. »¹.

III. — LES TENTATIVES CONTEMPORAINES DE DÉVELOPPEMENT

La période 1945-1957² marque la troisième et dernière phase de la colonisation à Souanké : celle de la construction véritable d'une économie locale moderne. La première phase, qui s'était terminée avec la conquête du Cameroun, avait été une période exploratoire, coupée d'expéditions militaires, sans assise territoriale de l'administration européenne : tout se passait comme si Souanké avait été une zone neutre soumise à l'équilibre de forces étrangères antagonistes et au « grappillage » désordonné des ressources intéressant le commerce de traite par quelques trafiquants installés au cœur du pays. La seconde phase, avec le quadrillage administratif de la région et le « cantonnement » des populations, fut marquée par l'exploitation systématique des ressources naturelles (caoutchouc, peaux, ivoire) et les prélèvements de main-d'œuvre du Gouvernement colonial pour les grands travaux du Sud (chemin de fer Congo-Océan, port de Pointe-Noire). Lorsque les responsables de cette politique économique s'aperçurent qu'elle ruinait le pays, ils y mirent fin et prônèrent le développement d'une

1. *Ibid.*, p. 105.

2. De la fin de la seconde guerre mondiale à la loi-cadre concernant l'évolution politique des territoires d'outre-mer.

activité autochtone fondée sur la culture du café, mais la seconde guerre mondiale, le rôle de l'A.E.F. comme base militaire de départ et les besoins de l'économie de guerre ajournèrent toute organisation d'un commerce du café, en même temps qu'ils sollicitaient la recherche de productions stratégiques, en l'occurrence la reprise des livraisons obligatoires de caoutchouc sylvestre. Aussi, le développement d'une économie plus élaborée, lors de la période qui suit 1945, relève-t-il en quelque sorte d'une décolonisation avant la lettre en matière économique : mais ce n'était qu'un essai timide de recourir à ce qui avait réussi soixante-dix ans auparavant dans l'ancienne Indochine française.

Le rapprochement n'est pas fortuit : C.G.S.L., C.F.H.B.C. passent — d'après les assertions des administrateurs en poste à Ouesso — sous un certain contrôle de la Banque d'Indochine et le bruit de projets d'hévéaculture industrielle monte jusqu'au chef-lieu de la région. Cette affaire n'eut, en pratique, pas de suite et le seul développement possible fut celui qui s'accomplit à partir de l'exploitation minière relayée vers les années 1950 par la culture du cacao.

1. *La fin de l'exploitation du caoutchouc.*

Les années 1945-1950 marquèrent la fin de la période du caoutchouc. Les besoins de guerre disparaissant, les firmes et les commerçants cessèrent d'acheter le produit. Cette fin ne fut pas brutale ; les opérations d'achat s'interrompirent en mai 1947, reprirent en 1948 et les cours fluctuèrent de la même manière que les achats :

- 1948 : 12 francs le kilo ;
- 1949 : 15 francs, puis baisse à 12 francs ;
- 1950 : légère reprise des cours ;
- 1951 : 15 à 25 francs.

Après 1952, ce fut la chute brutale des achats, mais en 1954 un commerçant européen s'offrait à acquérir n'importe quelle quantité au prix de 15 francs.

Ayant donné lieu à une extraction intensive aux temps qui précédèrent l'hévéaculture, puis relancé par les besoins de la guerre de 1939-1945, le caoutchouc sylvestre se réduisait au rang de ces activités de fortune qui caractérisent le commerce européen à la recherche de quelques transactions de traite qui lui permettent de conserver un minimum d'activité lorsque l'exploitation principale vient à faire défaut. Alors qu'en d'autres contrées, des « activités de fortune » sont le lot de populations déshéritées qui s'efforcent d'accroître leurs ressources, ici quelques aventuriers, exploitants ou commerçants,

essayaient, économiquement, de survivre et de se justifier en se lançant dans des entreprises aléatoires qui, au mieux, leur permettaient d'amasser quelques gains. L'aventure de l'or en est aussi un témoignage.

2. *L'extraction de l'or.*

L'extraction de l'or commença en 1941-1942 entre Souanké et Sembé au lieu-dit Elogo et prit d'importantes proportions : en 1944, on extrayait 18 kg d'or et employait 150 manœuvres. Par la suite, l'affaire se développa, la production augmentant régulièrement jusqu'en 1948 (72 kg extraits avec 300 manœuvres) ; trois chantiers étaient ouverts, du matériel moderne était acheté en France, un camp, un dispensaire, une école étaient construits, de grandes plantations vivrières cultivées, des distributions de produits alimentaires assurées.

A ce moment, un des colons qui s'étaient installés à Bellevue où périlait une plantation de caféiers, se lança également dans l'extraction de l'or : ouverture d'un chantier minier près de Bellevue (placer Kitoko) qui ne produit pas ; installation d'un autre chantier, seulement accessible par eau à Ebadondo dans les confins abandonnés de l'Aïna et de la Karagoua ; création d'une mine à 60 km de Souanké, au mont Nabemba ; prospection d'un quatrième chantier en terre pahouine. En 1950, Elogo produisait 55 kg d'or ; Nabemba, 44.

L'année suivante, Elogo avait extrait 31 kg, Nabemba 35. Comment expliquer le déclin d'Elogo alors que, trois ans auparavant, on en attendait un essor encore plus considérable que par le passé ? Les raisons n'en sont pas très claires ; il est fait état de la pénurie de main-d'œuvre, d'une nouvelle entreprise qui verse de « hauts salaires » à ses manœuvres et qui « s'installe à 50 km d'Elogo » (Souanké, Sembé ?), de la concurrence de la mine du mont Nabemba. Dans un différend qui survint un peu plus tard entre Elogo et l'administration, il apparaît que l'exploitant minier « faisait du paternalisme », ne payait pas suffisamment sa main-d'œuvre, etc. Mais également, les administrateurs assurent que l'intéressé fut fortement imposé par le fisc et que le taux des impôts était tel qu'il n'incitait pas l'exploitant à dépasser un certain quantum de production.

En même temps, à Elogo, l'exploitation minière paraissait céder le pas à des activités de plantation. L'affaire de l'or, malgré les investissements en machines consentis en 1949, glisse à la limite de la rentabilité et l'exploitant va se rétablir par la culture du café. En 1950, il obtient à Elogo une concession de 500 ha pour planter des caféiers, mais le fisc l'ayant durement atteint l'année suivante sur les bénéfices tirés de l'extraction de l'or, il ne déboise que 50 ha et met son projet en veilleuse. Puis, en 1952-1953, il plante 45 ha de caféiers, 14 ha

de cacaoyers et se propose d'étendre sa cacaoyère sur une surface de 50 ha. Les années suivantes, café et cacao se développent, passant respectivement, entre les années 1955 et 1957, de 60 à 65 ha et de 65 à 75 ha.

A ce moment, la mine d'Elogo avait cessé de produire (depuis octobre 1954), mais son propriétaire avait racheté celle du mont Nabemba et la plantation de Bellevue.

Ces deux affaires, auxquelles était rattaché un comptoir à Souanké, avaient plusieurs fois changé de mains depuis 1951. Le propriétaire vend d'abord la mine du Nabemba à son directeur d'exploitation ; celle d'Ebadondo, à un exploitant minier du Woleu-Ntem ; le comptoir d'abord, puis la plantation de Bellevue, à un nouvel arrivant qui, en 1954, ne conserve que la boutique. Ces changements successifs de propriétaires ou d'exploitants ne sont pas l'expression d'une prospérité excessive. Le souci de reconvertir l'affaire d'Elogo est net : tandis que la mine du Nabemba cesse de produire après 1957, la plantation de Bellevue est remise en état ; la superficie de la caféière augmente considérablement ; une cacaoyère est créée.

Mais celle-ci n'est qu'un relais : lorsque les cultures pérennes d'Elogo seront en plein rapport, l'installation de Bellevue disparaîtra. Et, en 1957, le propriétaire d'Elogo espère ouvrir l'année suivante un comptoir de vente de marchandises à Souanké.

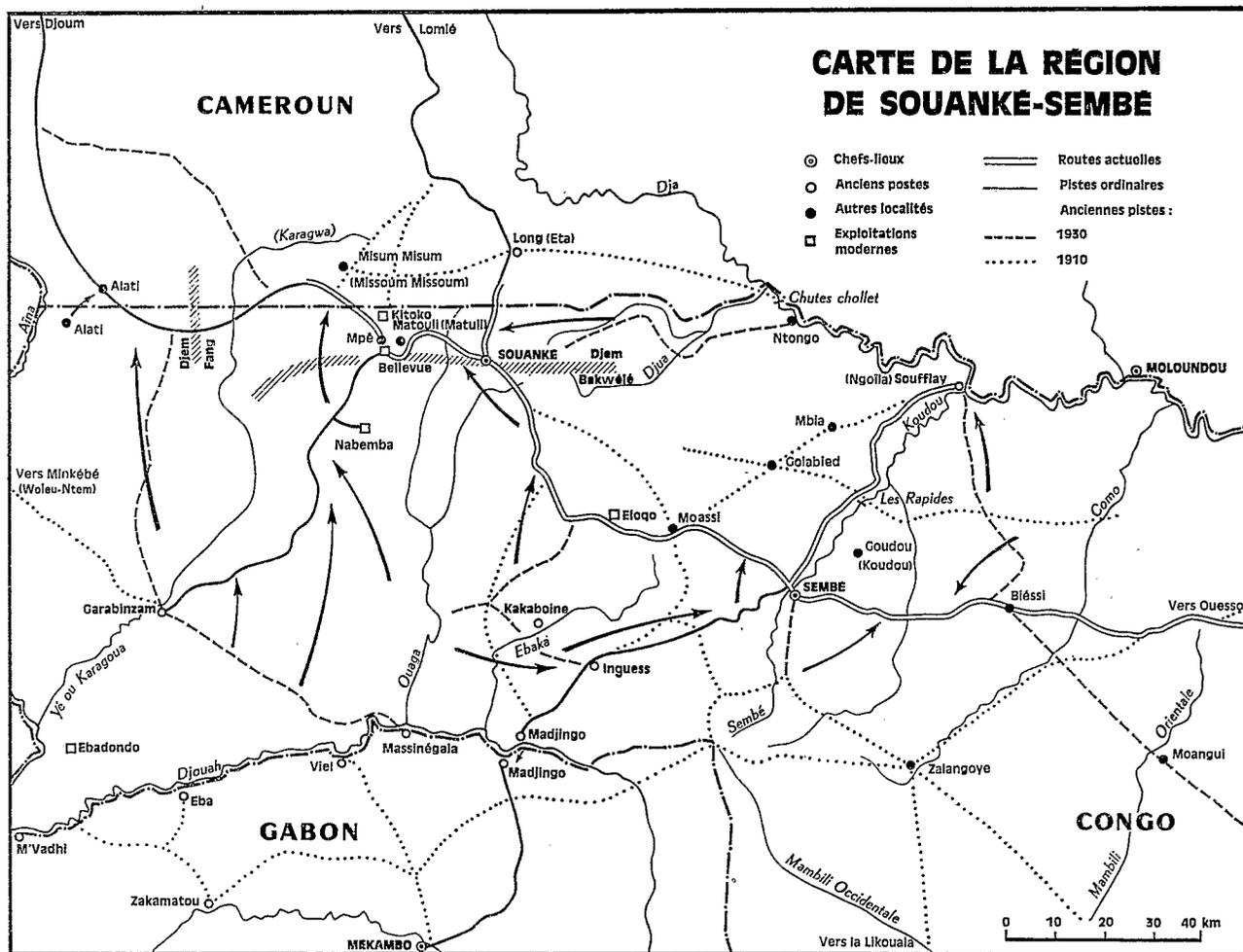
A cette date, toute extraction d'or a cessé. La colonisation européenne a glissé dans ses activités de la branche minière à celle des cultures tropicales (café, cacao), en même temps qu'elle s'est réduite en nombre. Un seul colon demeure en 1958, produisant café et cacao à Elogo, mais son rôle n'est pas essentiel : la masse de la production de cacao vient des villages.

3. *Le développement de la culture du cacao.*

Cette période de 1945-1957, finalement marquée par l'échec de la colonisation européenne, voit, en revanche, un aboutissement des efforts de l'administration et le développement de la culture du cacao.

Le développement de l'économie cacaoyère, retracé par l'étude de J.-F. Vincent¹, est très rapide : en quatre ans, les surfaces sextuplent et la production s'accroît de 9 t en 1952-1953 à 249 t en 1957-1958, pour atteindre 829 t en 1961-1962. Les cacaoyères se sont développées d'abord à Souanké, puis se sont répandues vers l'est à Sembé et Fort-Soufflay en pays Bakwélé. A Ouesso, la culture se heurte à l'hostilité déclarée de la C.F.H.B.C. Celle-ci craint peut-être de manquer de main-d'œuvre pour ses palmeraies et huileries et, en même temps

1. J.-F. VINCENT, *op. cit.*, pp. 53-54.



qu'elle interdit la plantation de cacaoyers sur ses domaines, elle s'efforce d'en limiter l'extension à Ouesso. Au début, l'administration tente d'ignorer le développement des cacaoyères, puis prend une attitude plus indépendante à l'égard de la C.F.H.B.C., en partie parce qu'elle réalise que les planteurs ont besoin d'aide et de conseils concernant le choix des terres et des semences. A partir de 1954, les rapports administratifs ne font plus état de cette opposition de la C.F.H.B.C. D'ailleurs, celle-ci a eu peu d'effets, car les sols ne se prêtant pas aussi bien que ceux de Souanké-Sembé à la culture du cacao, la production d'Ouesso est demeurée modeste.

L'initiative de la culture du cacao revient à la population qui se trouve en relations constantes avec les régions cacaoyères du Sud-Cameroun. Les rapports administratifs attribuent aux autorités d'avoir contribué à son développement. En réalité, les habitants, comme l'administration coloniale, avaient un intérêt évident à répandre la culture du fait de l'arrêt des récoltes de latex et des besoins monétaires de la population, besoins envisagés par les intéressés pour leurs dépenses, notamment celles concernant les compensations matrimoniales, ou considérés par l'administration sous l'angle de l'impôt et de la solvabilité des imposables. En outre, on peut être sûr que la collaboration de la population n'étant pas acquise, l'administration n'aurait pu obtenir en si peu d'années une aussi rapide extension de la production ; mais on doit cependant reconnaître qu'elle eut le mérite d'encourager cette extension par une politique agricole adéquate : démonstrations, création de la ferme régionale d'Elendjo, distribution de plants, vulgarisation, étude des sols et des maladies de la plante.

Les efforts administratifs se portèrent aussi sur le développement, pour l'évacuation des récoltes de cacao, du réseau des voies de communications. Au début, en 1948 et 1949, les notables consultés sur l'opportunité de la culture ont soulevé la question de savoir qui allait acheter le cacao et demandé que l'évacuation du produit se fasse par le Sud-Cameroun, Djoum et Sangmélima. C'est à cette époque que l'administration reprend les anciens projets de déblocage de la région de Souanké par l'ouest et le sud : des projets de routes de Souanké à Djoum (Sud-Cameroun) et Mékambo (Gabon) sont mis à l'étude, et la route Souanké-Ouesso est terminée et améliorée (carte 2).

Le réseau routier prend alors sa forme actuelle en étoile autour de Souanké et Sembé, l'axe Souanké-Ouesso et la bretelle qui relie Sembé à Fort-Soufflay sur le Dja. La route vers Djoum sera construite sur 53 km (M'Balam) et poursuivie sous forme de piste jusqu'à la Karagoua (70 km) : comme on se rend compte que les marais qui se présentent sont difficiles à traverser à moins de gros travaux, que Djoum est encore isolé par une forêt déserte d'une centaine de kilomètres, ce projet est abandonné et on se rabat sur la liaison avec

Lomié, 188 km de piste le long de laquelle les villages s'égrènent tous les trois ou quatre kilomètres. La route est ainsi construite jusqu'à 7 km de l'ancien poste d'Eta au Cameroun. Ces deux routes, Souanké-Karagoua et Souanké-Eta, constituent les axes du peuplement djem et des plantations de cacao dans le nord et l'ouest de Souanké, et à ce titre, elles deviennent des pôles d'attraction pour les populations qui vivent plus à l'écart. Dans le début des années 1950, la construction de la route vers Lomié devient moins urgente du fait que le cacao pourra être évacué par Sembé et Fort-Soufflay, et, de ce fait, le rôle de Souanké comme pôle d'attraction des régions du nord et de l'ouest se confirme : cela explique l'afflux de population bakwélé (Mabéza) dans l'agglomération de Souanké en provenance de l'ancienne terre de Garabinzam. Ainsi se constituent les faubourgs de Siéri, Bam, Mwëbaz, Bomabout. Également, l'administration forme deux projets tendant au « regroupement » des populations isolées sur Souanké :

— Djem du sud du Cameroun, que l'on s'efforcera d'attirer sur une transversale entre Bellevue et le village d'Elendjo (route d'Eta) ;

— Bakwélé Mabéza de la piste de Garabinzam, qu'on installerait dans des campements libres sur la route de M'Balam.

Le premier de ces projets demeure sans suite. Le second aboutit à l'installation, vers 1956-1957, en zone cacaoyère et *manu militari*, de trois villages de Garabinzam : N'Koul, Ekadouma et « Cabosse ».

En n'insistant pas davantage pour que le projet de route de Lomié à Souanké soit réalisé, en donnant tous ses soins à la construction et à l'entretien de la longue route Sembé-Ouessou, en région presque vide d'habitants, l'administration a délibérément orienté le débouché de la région sur un arrière-pays lui-même peu accessible, mal relié et de façon coûteuse, à la lointaine région économique Brazzaville-C.F.C.O.-Pointe-Noire, alors qu'à 300 km environ, on pouvait gagner la région cacaoyère du Sud-Cameroun. Elle a officialisé des divisions territoriales, instituées sur le papier uniquement pour la commodité des tâches administratives, et que l'indépendance acquise par les nouvelles républiques africaines en 1960 a cristallisées sous la forme de frontières politiques d'États souverains.

L'isolement de la région de Souanké peut expliquer les difficultés du commerce, de l'approvisionnement en marchandises et du collectage des produits agricoles, café et cacao. L'administration a cru y remédier par la création, dès avant 1939, d'une Société de Prévoyance, organisme confié à un administrateur utilisant les prestations de travail et d'argent des habitants pour le développement de certaines cultures et le ravitaillement de la population en denrées de consommation. La Société de Prévoyance développe, après 1945, ses activités : elle commercialise les productions lancées par l'administration (paddy de

montagne, pommes de terre, arachides) ; elle assure certains approvisionnements pour lesquels le commerce privé est déficient (savon, huile de palme, pétrole) ; elle est pourvue d'un jardin, d'un atelier de menuiserie et d'une forge ; elle achète du matériel de transport et se lance dans la fabrication d'huile d'arachide avec l'achat d'une presse à huile. Cet effort demeure, malgré tout, modeste. Les approvisionnements sont très intermittents ; deux ou trois années de suite, la Société s'est lancée dans le commerce de distribution à prix limités (savon à 25 francs la barre, pétrole à 20 francs le litre en 1949), puis elle a renoncé. C'est vers cette époque que la production d'huile a battu son record : 225 l en 1949, 230 en 1950. Mais la production de riz ou de pommes de terre n'a jamais porté que sur des quantités commercialement infimes : 6 t de riz et 7 t de pommes de terre en 1950. Tout cela était dérisoire et, là encore, en dépit des bonnes intentions, on retrouvait les défauts de cette action administrative : le manque de moyens eu égard aux projets envisagés, une fluctuation des décisions aboutissant à des tentatives qu'on abandonne successivement, l'absence d'une conception nette du développement économique de la région.

CONCLUSION

Ces données historiques, concernant la première moitié du xx^e siècle, dans une petite région de la forêt équatoriale, introduisent l'idée d'une acculturation des populations de chasseurs. Les vecteurs de cette acculturation furent les administrateurs, les commerçants et les colons européens qui s'efforcèrent d'introduire dans la population des changements de mode de vie, des habitudes de travail et de consommation, des valeurs. Indirectement, un moindre cloisonnement des sociétés de la forêt, le développement relativement proche de foyers de vie moderne où l'acculturation était plus grande (région cacaoyère du Sud-Cameroun, Ouesso) ont provoqué des changements au moins apparents dans la vie économique, sociale et culturelle des habitants. Le bilan que l'histoire permet de dresser peut-il indiquer la portée de ces changements, s'ils ont amené une transformation en profondeur des sociétés de Souanké et de Sembé, s'ils révèlent des tendances durables d'évolution ?

I. *Les commerçants.*

Conduite sans conquête au sens strict du terme, l'installation d'une autorité européenne dans ces régions amena d'abord la présence des marchands, traitants individuels ou pour le compte de sociétés de

l'ivoire et du caoutchouc de forêt. De l'économie moderne, de ses formes d'organisation de la production et des échanges, les populations ne connurent et ne furent incitées à pratiquer, durant au moins les quarante premières années, que l'extraction des produits bruts. Nulle part ne fut proposée une méthode de production : mise en valeur d'un capital par un travail régulier, effort pénible et quotidien de l'homme pour assurer impérativement sa subsistance. De façon très sporadique, exceptionnellement durant ces années, quelques habitants se mirent, sous l'égide des administrateurs, à cultiver du paddy et des pommes de terre : ce qui ne comblait nullement leurs besoins. Par la suite, des plantations de caféiers furent tentées et, dans les années 50, apparut la culture du cacao. Ces activités, tournées vers l'exportation, ne furent jamais conçues comme un effort vital pour acquérir des subsistances nécessaires, mais comme un moyen d'obtenir de l'argent pour des besoins moins vitaux. Comme elles ne concernaient pas les besoins de subsistance et n'étaient ainsi qu'un substitut des pratiques traditionnelles pour obtenir les marchandises destinées à honorer les obligations sociales, ni le concept de travail ni celui de calcul économique au niveau familial n'entrèrent en jeu ni ne furent imaginés. On constate aussi généralement que, dans les populations chez lesquelles il n'existe pas, par ailleurs, de frein d'ordre social ou culturel, les besoins s'élèvent au contact de populations d'un niveau de vie supérieur. Les Djem de Souanké, au contact des Bulu et des Fang du Sud-Cameroun et à l'occasion des voyages qu'y font les travailleurs émigrés, ont été influencés par les innovations de ces groupes dans le domaine matériel et seraient portés à développer leurs besoins ; mais le système de distribution des marchandises a toujours été défectueux dans la région de Souanké. Les premières boutiques furent les factoreries des compagnies qui échangeaient de la verroterie, des fusils à piston et de la poudre contre de l'ivoire et du caoutchouc. Par la suite, avec la fin des compagnies concessionnaires et de leurs factoreries, le choix des marchandises proposées s'agrandit (lampes, pagnes, ustensiles, etc.), mais ce commerce de détail connut de manière constante de grandes difficultés :

— Difficultés de ravitaillement dues à la précarité des voies de communications. Jusqu'en 1945-1950, tout le trafic se fit par le Dja, à partir d'Ouessou, tandis qu'au début du siècle le trafic pouvait se partager entre Dja-Sangha et Djouah-Ivindo. La première route de Souanké et Sembé au Dja ne fut ouverte qu'en 1945 et la liaison par route Sembé-Ouessou, en 1950 seulement.

— Mauvaise organisation financière et commerciale des entreprises de distribution. Aux temps du premier cycle du caoutchouc (1920-1930), les boutiques des compagnies étaient vides et celles-ci n'avaient même pas l'argent nécessaire pour payer le produit qu'elles faisaient

récolter. Par la suite, d'autres entreprises voulurent écouler en brousse les pièces de stocks invendues à Brazzaville. De toute façon, les habitants n'eurent jamais à acheter beaucoup de marchandises ; les chiffres d'affaires de ces boutiques devaient être peu intéressants, de sorte qu'en trente ans les deux ou trois boutiques permanentes de Souanké changèrent de titulaires au moins chacune une dizaine de fois. La situation s'améliora un peu après la seconde guerre mondiale, à cause de la présence de quelques entrepreneurs individuels européens plus dynamiques et de l'amélioration du réseau de circulation. En fait, la région souffrit en permanence du manque de commerce et les activités des Haoussa, qui se greffèrent à la faveur de cette carence, ne furent jamais qu'un palliatif insuffisant.

2. *L'administration.*

L'administration aurait pu et voulu être un élément moteur dans le développement économique de la région, mais son action fut viciée au départ par le conflit franco-allemand qui se solda pour Souanké par un retard de vingt années, puis par les options politiques qui vouèrent à l'échec tous les projets des administrateurs locaux.

Le conflit franco-allemand ne se termina, comme on l'a vu, qu'en 1916 avec la reddition du Cameroun. Il polarisa une administration française peu nombreuse, installée en des postes excentriques (Ouesso, M'Vadhi, N'Zakamatou), sur la question du maintien concret de l'intégrité territoriale de la Colonie, mobilisant le personnel administratif et militaire disponible le long du Dja et de la ligne de poste entre Dja et Aïna, plutôt que de l'installer au cœur du pays. De ce fait, le pays fut abandonné à la discrétion de la Ngoko-Sangha et de ses concurrents et le commerce de poudre et de fusils, joint à des exactions intempestives des traitants, eut sur des populations fières et belliqueuses un effet explosif. Les années 1907 à 1911 se passèrent à lancer des colonnes militaires qui traversaient de part en part le pays. Ces opérations furent suivies, à partir de 1914, de la guerre contre le Cameroun avec, pour corollaire, l'engagement par les Français et les Allemands de mercenaires et d'auxiliaires autochtones qui se constituèrent en bandes armées lors de la démobilisation des troupes régulières. De ce fait, les années 1917 à 1920 se passèrent à disperser ces bandes et à quadriller le pays de postes européens, ce que, dans le langage de l'histoire coloniale, on dénomme pacification.

Ce n'est qu'à partir des années 20 qu'une administration civile put songer à des tâches de mise en valeur. On a le droit de penser que celle-ci fut compromise par une vision inadéquate de la situation économique des populations : faire rentrer des impôts en suscitant

des activités monétaires ou en mobilisant la population pour des contributions au travail, améliorer la production en formant des artisans, en répandant des techniques nouvelles ou en développant des innovations agricoles dans le jardin administratif étaient des actions douées d'une certaine vertu lorsque l'administrateur trouvait devant lui une collectivité paysanne attachée au sol, vivant du travail de la terre et dont la survie était liée à l'exploitation intensive d'un terrain limité. Mais de telles actions n'avaient plus de sens lorsqu'elles s'appliquaient à des populations de chasseurs nomadisants dont le complexe alimentaire de base était assuré en tout lieu par les ressources de la forêt et dont le problème essentiel, par conséquent, était de changer de fond en comble leurs bases et leurs conceptions de la vie économique. En fait, ces problèmes ne furent posés que longtemps après, vingt ans plus tard, parce que l'administration eut, à partir de 1925, à s'occuper des recrutements de travailleurs pour le chemin de fer et, après 1939, à supporter les charges qu'impliquait l'entrée en guerre de l'A.E.F.

Les recrutements de travailleurs se soldèrent par l'accaparement de l'administration, à la poursuite de ceux qui refusaient de se laisser enrôler. Une véritable chasse aux transfuges fut menée, qui dut, sans doute, par application de l'adage selon lequel la fonction crée l'organe, renforcer l'appareil policier de l'administration, développer les pouvoirs coercitifs des chefs. Les informateurs qui font état de l'opinion de la population affirment le rôle contraignant de ces chefs sous le régime du travail forcé (cueillette forcée du caoutchouc, corvée de construction et d'entretien des routes, des ponts et des bâtiments, recrutement forcé de la main-d'œuvre) et la perte de leur autorité, due à la disparition de leurs moyens de police. Divers rapports administratifs constatèrent les exactions des chefs. Les habitants disent d'eux, en général sans se référer à une date ou un événement précis, qu'ils avaient à leur disposition des « polices », qu'ils allaient dans les villages se faire donner de la viande de chasse, prendre des hommes pour entretenir leurs cases, qu'ils emmenaient les récalcitrants et leur faisaient donner des coups de chicotte. Les chefs avaient, disent les habitants, une case où ils enfermaient leurs prisonniers. Ce sont eux qui incitaient — avec « polices » à l'appui — les habitants à aller récolter le caoutchouc. Ils recevaient l'argent des acheteurs de caoutchouc et gardaient les primes pour eux. Tel chef qui accompagnait, il y a quelques années, un jeune Bakwélé chargé du collectage du cacao pouvait regretter les temps anciens qui lui eussent permis de s'approprier une partie des récoltes collectées.

Une autre conséquence fut le regroupement des villages sur quelques axes faciles à contrôler, mais aussi d'un accès plus économique, contribuant ainsi à ramasser en formation un peu dense, sur quelques lignes privilégiées, la population d'un pays quasi désertique.

Mais une partie des Djem avait définitivement quitté le Congo et s'était installée à demeure au Cameroun.

Après que, entre 1939 et 1945, l'administration eut consacré tous ses efforts à la production de caoutchouc naturel pour les besoins de la guerre, elle amorça une politique de mise en valeur caractérisée par le développement du réseau routier et la recherche d'une spéculation monétaire capable de remplacer les revenus du caoutchouc. Ce fut, après 1950, le début de l'ère du cacao mais aussi l'orientation, du point de vue économique, de la région de Souanké, non vers le Sud-Cameroun cacaoyer mais vers Ouesso, un arrière-pays qui termine la Cuvette congolaise. Le statut d'indépendance des anciens territoires coloniaux, obtenu après 1958, eut pour effet de cristalliser les limites Congo-Cameroun en frontière politique et de bannir dans l'immédiat toute idée de réorientation de Souanké vers le nord-ouest, au grand dommage de l'économie de la région. Mais on peut s'interroger, dans le cadre de l'Union Douanière Équatoriale-Cameroun, sur les effets que revêtiraient pour l'économie de la région de Souanké la construction des chemins de fer projetés : Cameroun-Bangui, qui passerait à 350 km au nord, et Libreville-Mékambo, qui aboutirait à 200 km au sud.

3. *Les entreprises modernes.*

Le troisième facteur historique d'évolution — par ordre d' « entrée en scène » — fut la création des entreprises européennes de mines et de plantations qui se développèrent après 1939, fruit de l'initiative individuelle. Ce colonat se révéla sans suite. Il ne put, comme la théorie de la colonisation individuelle le voulait, être le modèle d'exploitations modernes autochtones. Il ne put, non plus, prendre suffisamment de volume pour constituer de grandes plantations industrielles pérennes demandant et donnant du travail, mobilisant la main-d'œuvre sous-employée et distribuant dans la région des revenus monétaires. En fait, ces entreprises ne survécurent pas aux quelques avatars qui se présentèrent : œuvres d'un individu, elles disparurent avec lui ; leur base productive se révéla, en pratique, précaire : l'exploitation de l'or ne fut qu'un cycle éphémère, les plantations s'avèrent sans lendemain, le commerce — une velléité ; chose plus grave, les entreprises glissèrent insensiblement d'une activité à une autre et émigrèrent en des implantations toujours provisoires : d'Elogo au Nabemba, du Nabemba à Bellevue, de Bellevue à Elogo, et l'on néglige d'autres sites plus éphémères encore ou plus écartés : Kitoko, Ebadondo... A partir de 1950, elles durent compter avec la « fièvre du cacao » qui gagna une grande partie de la région de Souanké-Sembé, et le modèle de la plantation pour les habitants se révéla être les cacaoyères du Sud-Cameroun et non pas les exploitations d'Elogo et de Bellevue.

* * *

Quels changements, en définitive, ces agents extérieurs au pays — traitants, administrateurs, colons — introduisirent-ils dans le mode de vie et le comportement des habitants ? Il y eut incontestablement un apport d'argent, mais celui-ci est beaucoup plus ancien qu'on ne le pense couramment. Le caoutchouc de guerre dut rapporter au moins autant d'argent que le cacao vers 1958. Également, les salaires distribués à la main-d'œuvre dans le cadre des exploitations aurifères furent — relativement — considérables. La « fièvre du cacao » n'eut-elle pas précisément pour origine, compte tenu de l'exemple alléchant sud-camerounais, de pallier le manque de revenus monétaires qu'entraînait la cessation des activités antérieures ? L'étude de l'acquisition, de la circulation et de la distribution des biens montre que le système économique de ces populations forestières est encore fortement déterminé par l'organisation de la vie sociale. L'argent, qui a pris le relais de la monnaie traditionnelle, joue, du fait de l'économie primaire de la forêt, un rôle fondamental dans le système des prestations sociales, mais n'induit pas d'investissement proprement économique. Doit-on l'imputer au caractère d'auto-suffisance de l'économie et à la prédominance de la structure sociale ? L'atonie du commerce, qui a peu de choses à proposer aux consommateurs de la forêt, paraît la cause de cette orientation de l'argent vers des utilisations exclusivement « sociales ». L'atonie du commerce vient elle-même pour une part de l'isolement de Souanké et du sous-peuplement de la région ; elle ne repose pas seulement sur le désintéret actuel pour cette région de commerçants poussés par le désir du lucre. Quel entrepreneur congolais pourrait envisager un approvisionnement rentable de Souanké à partir de Brazzaville ? Mieux vaudrait pour lui et pour tous qu'il supplée aux défaillances du commerce dans une région beaucoup plus proche et peuplée, tel le pays Mbochi ou les zones de Makoua et de Fort-Rousset.

Les récentes crises du cacao soulèvent un autre problème économique, celui de l'emploi. Les difficultés des jeunes à trouver du travail — pour payer la compensation matrimoniale et pouvoir se marier, pour échapper à l'inaction actuelle des hommes, à présent que les grandes chasses et les autres occupations traditionnelles sont rares — ont été masquées, depuis la fin du travail forcé et des livraisons de caoutchouc, par l'expansion cacaoyère et les travaux de l'administration. Mais cette expansion est pour l'instant arrêtée et, par suite des difficultés financières, les emplois administratifs sont limités, de sorte que l'émigration vers Ouesso et le sud paraissait, à partir de 1964, le seul moyen d'obtenir du travail.

L'histoire des années qui précédèrent la seconde guerre mondiale a pu apparaître comme une « mise en coupe réglée » du pays ; elle n'a pas amorcé de croissance économique, elle a pu susciter des réflexes d'opposition aux travaux collectifs inspirés par la puissance publique faisant apparaître un obstacle psychologique à une politique de développement. Cependant ces faits ne sont pas vraiment « éclairants » : l'« exploitation » par les compagnies, aussi dure qu'elle ait été, n'a pas sapé un dynamisme économique qui s'est brutalement révélé avec l'extraordinaire extension de la culture cacaoyère ; l'absence de croissance n'a pas empêché une transformation de la culture matérielle, l'apparition d'un certain confort de l'habitat, l'adoption des techniques les plus modernes, le développement d'un artisanat nouveau ; les engagements forcés, les réquisitions de travail, qui ont laissé de si mauvais souvenirs et créé un incident encore en 1962, n'ont cependant pas affaibli l'esprit collectif, à preuve cette démonstration de la population de Souanké — bakwélé comme djem — pour l'assainissement de l'agglomération. Les institutions humaines sont peut-être, en beaucoup d'endroits, un obstacle moindre que des faits tels que le sous-peuplement et le faible dynamisme de la démographie, l'isolement des grands foyers économiques.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTHABE, G., « Problèmes socio-économiques du Nord-Congo », *Cahiers de l'Institut de Science Économique Appliquée*, série Humanités, n° 131, nov. 1962.
- BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, 2^e éd., Paris, 1963.
- BRUEL, G., *La France Équatoriale Africaine*, Paris, 1935.
- BRUNTSCHWIG, H., *L'expansion allemande outre-mer du XV^e siècle à nos jours*, Paris, 1957.
- COTTES, A., *La mission Cottés au Sud-Cameroun*, préface d'A. Tardieu, Paris, 1914.
- CROIDYS, P., *Brazza, conquérant du Congo*, Paris, 1947.
- DUGAST, I., *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, I.F.A.N., Douala, 1949.
- FROMENT-GUIEYSSE, G., *Brazza*, Paris, 1945.
- MARAN, R., *Savorgnan de Brazza*, Paris, 1951.
- PÉRIQUET, L., *Rapport général sur la mission de délimitation Afrique Équatoriale Française-Cameroun (1912-1913-1914)*, Paris, 1916.

- TERRIER, A., « L'Afrique Équatoriale », in HANOTAUX, G., et MARTINEAU, A., *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*, Paris, 1931, t. IV.
- VINCENT, J.-F., *La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké*, O.R.S.T.O.M., Brazzaville, 1961, pp. 11-15.
- VIOLLETTE, M., *La N'goko-Sangha*, Paris, 1914.
- ZIÉGLÉ, H., *Afrique Équatoriale Française*, Paris, 1952.
- Annuaire du Gouvernement général de l'Afrique Équatoriale Française*, Paris, 1912, 1^{re} partie.
- Histoire militaire de l'Afrique Équatoriale Française*, Paris, 1931.
- Extraits de correspondance entre le Gouvernement du Moyen-Congo et l'administration de Ouesso.
- Extraits de correspondance entre le Gouvernement du Moyen-Congo et le poste de Ouesso d'une part, la station impériale de Molundu et la G.S.K. d'autre part.
- Extraits de correspondance du capitaine Dujour, chef de la mission de délimitation, et des compagnies N'goko-Sangha-Compagnie Française du Haut-Ogooué.
- Rapports administratifs, politiques, économiques, mensuels, trimestriels, annuels adressés par les chefs de circonscription de Ouesso, Souanké, Sembé, Garabinzam au Gouverneur général ou au Gouverneur du Moyen-Congo.

Hist.

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES - SORBONNE
SIXIÈME SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Cahiers
D'ÉTUDES
AFRICAINES

26

Volume VII

MCMLXVII

2^e Cahier

Tirage à part

MOUTON & CO

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 1658, ex 1

B